La Calédonie AGRICOLE

LE MAGAZINE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

CHAMBRE D'AGRICULTURE NOUVELLE CALEDONIE

Partenaire d'un ***développement*** *agricole* ***durable***

500 F

N°123 • **Septembre 2010**

Partenaires

Inquiétudes dans la filière viande> p.36

Dossier

Installation, comment s'y préparer

PORTRAIT

Akileo Suve,
promouvoir l'origine et la qualité > p. 40

Agri-tourisme **Les jumelles de Saraméa**

sommaire

4 > Brèves et revue de presse

6 > Dossiers de la CANC
• Etalonnerie, nouvelle campagne de reproduction
• La terre vous donne un avenir

8 > Filière végétale
• Enrichir les sols avec les boues de brasserie
• La garantie participative aux Salomon

14 > Filière élevage
• Amélioration génétique par transfert d'embryons
• Le projet brebislait sur les rails

22 > Technique
• Le Bulbul, une espèce très envahissante

28 > Dossier
• Préparer son installation
• Portraits de jeunes agriculteurs

34 > Juridique
• Choisir son régime matrimonial
• Votre résidence principale insaisissable

36 > Partenaire
• Inquiétudes de la filière viande
• En route vers le semis sous couvert végétal

40 > Mieux connaître l'agriculture calédonienne
• Portait, Akileo Suve

44 > Fiche produit
Les cafés calédoniens

46 > Agriculture et société
• Les signes de qualité à la foire de Bourail
• Les labels qualité, c'est proche

50 > Formation - métier
• Les nouvelles formations agricoles
• Gilles Tatin, expert en formation agricoles

54 > Agri-tourisme
Les jumelles de Saraméa

56 > Petites annonces

La Calédonie AGRICOLE
N°123 • Septembre 2010

La Calédonie Agricole est une publication de la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie, BP 111 - 98845 Nouméa cedex, tél. 24 31 60 - Fax : 28 45 87. Directeur de publication : Gérard Pasco. Directeur de rédaction : Yannick Couete. Rédacteur en chef : Pierre Ardorino, Sophie Golfier. Rédacteurs : Thierry Vanhaecke, Clément Gandet, Pierre Ardorino, Florence Castanet, Gildas Gateblé, Fabienne Gandet, Sophie Golfier, GFA. Photos : Sébastien Mérion, Sophie Golfier, Pierre Ardorino, IAC. Réalisation : International Concept Pacifique, tél. 24 35 20. Régie publicitaire : Agence Calédonienne de Publications, tél. 24 35 20. ISSN : 1257 - 0397. La Calédonie Agricole est tiré à 4000 exemplaires sur les presses de Artypo.

CHAMBRE D'AGRICULTURE NOUVELLE CALEDONIE

édito

L'installation, une priorité pour l'avenir de la profession

L'installation des jeunes en agriculture est cruciale et stratégique pour l'avenir de notre profession. Comme chacun a pu le constater, le monde agricole a bien du mal à résister face aux nombreuses opportunités qui s'offrent à nos jeunes. En comparaison, l'activité agricole leur semble peu attrayante et les modalités pour s'installer souvent compliquées.

Face à ce constat, depuis près de 2 ans, la Chambre d'agriculture a souhaité mettre en place un service dédié à la thématique de l'installation. Ce service spécialisé, dénommé « Point Info Installation », se structure progressivement. En étroite collaboration avec les institutions (Provinces, Nouvelle Calédonie et Etat), il a comme mission de faciliter l'accès à l'information à tout candidat potentiel, coordonner les formations en lien avec ce thème, fédérer les partenaires autour de la problématique de l'installation et identifier tous les freins pour trouver des solutions.

Parallèlement à cette démarche, il convient de revaloriser l'image de notre métier auprès de la population et de nos jeunes. Trop souvent écornée, l'agriculture est finalement assez mal connue. C'est la raison pour laquelle, nous avons exposé à l'occasion des trois principales Foires agricoles (Bourail, Lifou et Koumac) une galerie de portraits d'agriculteurs dans leur environnement. Cette exposition intitulée « la terre vous donne un avenir » remporte un vif succès. C'est surtout le moyen de témoigner que les agriculteurs sont fiers de leur métier, qu'il est possible d'en vivre dignement si les conditions sont réunies.

Je suis persuadé que notre métier est promis à un bel avenir. Sachez que nous y travaillons au quotidien pour relever avec vous ce défi ensemble.

Gérard Pasco,
Président de la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie

En bref...

RENCONTRE

AVEC LE GFDA

Les membres du groupement féminin de développement agricole (GFDA) ont rencontré Jean-Louis D'Anglebermes, membre du gouvernement chargé de l'agriculture, Nicole Andréa, présidente de la Commission du développement rural de la province sud, et David Perrard, président de la FNSEA-NC. Deux objectifs : attirer l'attention des élus sur l'importance de mettre en place un véritable statut pour les conjoints/concubins/pacsés du chef d'exploitation, et évoquer le dossier retraite des indépendants et des sociétés agricoles.

CFPPA SUD

CHANGEMENT DE DIRECTION

Jean-Michel Py a pris ses fonctions en septembre 2010. Enseignant au lycée agricole de Pouembout, il succède à Laurent Campos-Hugueney qui aura assuré successivement la direction du CFPPA Nord de 2006 à 2008 et la direction du CFPPA Sud et Iles de 2008 à 2010.

APPRENTISSAGE

DÉBUT DES INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour les formations en apprentissage 2011 débutent en septembre.
Contact : Point Apprentissage au 24 69 49
ou http://pap.cci.nc/

RUCHER CALÉDONIEN

UN RÉSEAU DE SURVEILLANCE

La DAVAR recherche des agents sanitaires apicoles. Tout apiculteur inscrit au registre de la Chambre d'agriculture, justifiant de 3 ans d'expérience en production apicole et possédant au moins 25 ruches peut devenir agent sanitaire apicole. Un stage de formation gratuit est organisé au CPA de Boghen du 25 au 29 octobre.
Contact : 24 37 45

PRÉCISIONS

FILIÈRE CAILLE

M.Kopp a souhaité apporter quelques précisions sur notre article paru dans LCA n°121. La filière a été créée à Voh par Joseph Kopp et son épouse en 1992 à la ferme de Gatope. En 2000, la production et la vente ont atteint les 100 000 cailles. En 2001, l'Adevy alors présidée par Adrien Koroma, a racheté l'atelier. Afin d'assurer une continuité dans la production et un transfert de savoir faire, l'atelier a été déménagé à Yaté et les époux Kopp ont dispensé des stages aux 4 éleveurs adhérents de l'Adevy. L'un faisait et fait toujours l'élevage des reproducteurs et le ramassage des œufs, le deuxième s'occupe de l'incubation et des poussinières et les deux autres pratiquent l'engraissement. Ainsi, les producteurs de Yaté ont su faire perdurer et même développer cette production dont ils sont restés leaders.

EN LIGNE

RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

Depuis l'adoption du code de l'environnement de la province Sud en 2009, de nouvelles autorisations ou dérogations sont nécessaires pour certains projets (défrichement, réalisation de forage, ou projet impactant un écosystème protégé). La province Sud a mis en ligne une vingtaine de formulaires issues de la réglementation environnementale (http://www.province-sud.nc/environnement/guide-de-la-reglementation-environnementale). Vous y trouverez conseils pratiques, détails sur la réglementation…

MAÏS 2010

BONIFICATION COMPLÉMENTAIRE

Conformément à l'engagement pris par l'ERPA et l'Apican suite aux intempéries de 2009, une bonification supplémentaire de 7,5 F / kg sera versée sur le maïs livré à un O.R.S. durant la campagne céréalière en cours. Ce complément de prix s'ajoute à la bonification antérieure de 25 F / kg et au prix d'achat par l'O.R.S. de 20 F / kg, soit un prix de vente total du maïs par le céréaliculteur de 52,5 F / kg.

Revue de presse...

Moins de CO_2

Depuis quelques temps, la recherche d'une nourriture respectueuse de l'environnement se résume en trois lettres : le BIO. (…) Ceux qui veulent modifier leurs habitudes alimentaires de manière durable vont plus loin, en mangeant des produits, pourquoi pas issus de l'agriculture biologique, mais surtout de saison et cultivés au plus près de chez eux - dans un rayon de 160 km pour les "locavores". Oui, car les savoureuses bananes labellisées AB qui ont parcouru 9500 km d'avion pour venir de la Réunion ont beau avoir été cultivées sans pesticides ni insecticides et récoltées à la main, elles n'en ont pas moins émis 2 tonnes de CO_2 lors du trajet. Au final, leur peau est bien plus verte que leur bilan écologique.

Le monde 25 août 2010-08-31

Définition Wikipédia
*Un **locavore** est une personne consommant de la nourriture produite dans un rayon allant de 100 à 250 kilomètres maximum autour de son domicile. Le mouvement « locavore » encourage les consommateurs à acheter des produits frais et de saison, à acheter sur les marchés et/ou aux agriculteurs locaux (…)*

Philippines, Les SMS au secours des paysans

Au pays champion du monde de l'envoi de textos, les paysans auront bientôt accès sur leur téléphone à des conseils sur mesure pour leurs cultures. Le système, élaboré par l'International Rice Research Institute (IRRI) en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, permettra aux riziculteurs d'adresser des informations relatives à leurs terres et de recevoir en retour, sous forme d'un SMS, par exemple des indications sur la quantité et le type d'engrais à utiliser ou sur le calendrier adéquat pour leurs plantations.

Courrier international 12.07.2010

Pesticides 1ère campagne de sensibilisation des organisations agricoles

Pour la première fois, des organisations agricoles (Chambres d'agriculture, syndicat des Jeunes agriculteurs, Union des industries de la protection des plantes) vont lancer en septembre une campagne sur les risques médicaux liés à l'utilisation de pesticides.
Des études ont établi un lien entre l'utilisation de pesticides par les agriculteurs et certaines pathologies. La campagne a pour objectif « de faire prendre conscience aux utilisateurs que pour leur santé, une évolution de leurs habitudes est nécessaire», «L'utilisation des équipements de protection doit être accompagnée d'une bonne information, de mesures d'hygiène (lavage des mains, premier vecteur de contamination pour eux et leurs proches) et d'une bonne organisation du travail ».

Lettre Agrisalon du 20/08/2010

Documentation

PUBLICATION DE L'IAC

« À la recherche des politiques rurales en Nouvelle-Calédonie »

L'histoire des politiques rurales en Nouvelle-Calédonie invite à repenser l'agriculture et la ruralité à la lumière des rôles qu'elles peuvent jouer dans la recherche d'un destin voulu commun. Y a-t-il aujourd'hui une opportunité pour des politiques valorisant conjointement leurs dimensions sociales, économiques et environnementales ?
Le livre est diffusé par l'IAC et se trouve aussi dans les principaux lieux de vente habituels ainsi qu'à la Chambre d'agriculture en libre accès.

Forum

Semaine santé sécurité au travail

Un forum est organisé au centre culturel Tjibaou du 11 au 15 octobre sur la santé et la sécurité au travail. Une demie journée sera consacrée à la prévention des risques liés à l'utilisation des phytosanitaires, à l'IAC de La Foa, le jeudi 14 octobre à 13h30. Animation : Jean-Michel Dufermon, SMIT et Stéphane Battaglia, Chambre d'agriculture (CANC).

Inscription avant le 6 octobre au 27 04 76 ou sur www.dte.gouv.nc

Etalonnerie, démarrage de **la campagne de reproduction**

La Chambre d'Agriculture a ouvert les portes de l'étalonnerie pour le lancement d'une nouvelle campagne de reproduction équine le 1er septembre.

Traditionnellement, l'étalonnerie accueille en septembre les juments pur sang destinées à la monte, et en février les juments trotteuses, pour que les poulains soient « bien nés ».

Six étalons sont proposés à la monte, dont cinq sont mis à disposition par les Haras Nationaux (HN).
• Philantrop (pur sang, HN) en service depuis 2003. Il est bien connu des galopeurs. Les bons résultats sur les champs de course de ses produits font que cet étalon reste prisé.
• Arnaqueur (pur sang, HN) arrivé en février 2009. Il a sailli 23 juments la dernière campagne.
• Frisson de Balme (selle français-HN) reste une valeur sûre malgré la concurrence en semences congelées.
• King du Perthois (trotteur HN), arrivé en février 2009. Il a déjà une dizaine de produits nés sur le territoire.
• Tassy Oak (Quarter Horse, CANC) est apprécié pour la qualité et le comportement de ses poulains.
• La nouveauté de cette campagne de monte est l'étalon poney, FLACO DES MAUVIS (HN) connu pour ses performances dans les concours hippiques sur le territoire depuis une dizaine d'années. A la demande d'éleveurs de poney, le comité de pilotage de l'étalonnerie (UPRA Equine et CANC) a décidé d'afficher le tarif pension/monte de moitié par rapport aux autres étalons pour cette campagne.

A partir du 20 octobre 2010, la campagne d'insémination équine débutera. Quarante juments sont déjà inscrites pour venir en pension à l'étalonnerie afin d'être inséminées avec de la semence congelée d'étalons choisis par l'éleveur en concertation avec l'UPRA Equine.
Fort du succès de la campagne 2009-2010, les places pourraient être limitées. Prenez contact dès maintenant et préparez vos juments à l'avance pour une mise à la reproduction.

TARIFS

• Pension, monte, suivi et contrôle de gestation : 65 000 F/jument pour les 2 premiers cycles exploités + 5 000 F/jument/1 cycle supplémentaire.

• Pension, suivi échographique, insémination, diagnostic et contrôle de gestation : 55 000 F/ jument pour les deux premiers cycles exploités + 5 000 F/jument /1 cycle supplémentaire.

• Pour juments suitées, le complément alimentaire est à la charge de l'éleveur.

CONTACTS

• Informations et inscriptions jument à l'étalonnerie :
Tél : 44 52 45 / fax : 44 52 47

• Etalonnerie : **44 10 16 / 98 78 56**

• UPRA Equine pour choix semences congelées : **35 43 50 / 77 11 55**

La terre vous donne **un avenir**

Lors des foires agricoles, la Chambre d'agriculture a souhaité valoriser le métier d'agriculteur. Une galerie de portraits a ainsi été présentée aux nombreux visiteurs afin de porter un autre regard sur ce métier aux mille facettes. L'objectif : dépasser les récentes polémiques pour mettre en avant des professionnels animés d'une véritable passion pour leur métier.
Métiers qui façonnent la Calédonie tant par les productions que par l'occupation et l'entretien de l'espace. Le slogan choisi pour illustrer le métier d'agriculteur « la terre vous donne un avenir ». Car l'enjeu est bien là, assurer le renouvellement des générations en permettant à des jeunes de s'installer comme agriculteur et d'en vivre. Choisir l'agriculture, ce n'est pas seulement choisir un métier, c'est faire un véritable choix de vie.

Valoriser les boues de brasserie pour **enrichir** les sols

La société Le Froid a mis au point un traitement des eaux usées de brasserie pour les valoriser. Ces sous-produits peuvent être utilisés en agriculture comme matières fertilisantes. Explications.

La société Le Froid a mis en place une station d'épuration des eaux usées afin de traiter les eaux utilisées lors de la fabrication de la bière et ainsi diminuer l'impact environnemental. Ce processus de traitement des eaux produit environ 20 m^3 par mois de boues liquides qui après transformation et déshydration, représentent 4,5 tonnes de boues pâteuses.

Comment sont obtenues les boues ?

Les eaux utilisées pour la fabrication de la bière sont collectées puis acheminées vers la station d'épuration pour être traitées. Après un traitement biologique et une ultrafiltration, l'eau épurée est séparée de la boue et est rejetée dans le milieu récepteur. Il ne reste alors plus que les boues résiduaires. Ces boues sont composées essentiellement d'eau, de matières organiques et de matières minérales sous la forme de :

- Particules minérales (argiles, carbonates, phosphates,…)
- Biomasse morte (résidus de cellules bactériennes, résidus d'algues,…)
- Particules organiques issues de l'activité de la biomasse (sucres complexes, protéines,…)
- Constituants minéraux et organiques solubles

Les boues sont présentes sur le site de la brasserie sous forme liquide ou pâteuse pour faciliter leur manipulation. Elles deviennent pâteuses après filtration des boues liquides et séchage pendant deux semaines.

> Par leur composition, les boues agissent à la fois comme des fertilisants et des amendements lorsqu'elles sont incorporées au sol en quantité appropriée.

Qu'apportent les boues d'épuration ?

Par leur composition, les boues agissent à la fois comme des fertilisants et des amendements lorsqu'elles sont incorporées au sol en quantité appropriée. Elles ont donc un effet d'entretien de la structure du sol, par l'amélioration de son activité biologique, son enrichissement en matière organique et leurs actions sur le pH.

Les réticences ?

Pour tout épandage, il est nécessaire d'identifier les éléments qui pourraient être considérés comme nocifs ou dangereux pour l'homme ou l'environnement.

Les éléments traces métalliques ou ETM, sont naturellement présents dans les sols et sont mêmes indispensables aux plantes : ils font partie des oligo-éléments. Dans le cadre de l'activité de brasserie, les eaux de la station d'épuration ne sont ni au contact de métaux lourds, ni de pollution humaine sous forme de matière fécale, ni au contact des eaux pluviales (réseau de collecte séparé). Ainsi les analyses effectuées confirment la quasi-absence d'ETM dans les boues. En effet les eaux usées rejoignant la station d'épuration représentent les eaux n'étant qu'en lien avec la fabrication de la bière, c'est-à-dire au contact :

- du malt lors de la mouture
- du houblon
- du sucre
- des levures
- des cuves de rinçage

Ainsi l'origine des eaux usées acheminées vers les bassins biologiques pour leur traitement, est connue et maîtrisée.

Analyse des boues, réalisée par la Calédonienne des eaux

Eléments	Valeurs	Unité
Matières organiques	75,2	% de MS
Matières minérales	24,8	% de MS
Azote N –nitrites (NO2-)	< 0,0006	g/ Kg de MS
Azote N-nitrates (NO3-)	<0,0029	g/ Kg de MS
Phosphore (P)	11,8	g/ Kg de MS
Potassium (K)	3,7	g/ Kg de MS
Calcium (Ca)	2,9	g/ Kg de MS
Magnésium (Mg)	4	g/ Kg de MS

Si vous êtes intéressés pour utiliser ces boues sur votre exploitation, contactez Bruno Laude à la société Le Froid, au 27 22 44, brasserie@lefroid.nc

LE FROID
100% CALEDONIEN

Vers un système de garantie participative aux Salomon

Les techniques des agriculteurs Salomonais sont souvent traditionnelles, utilisant très peu d'intrants. Afin de valoriser leurs productions, les producteurs ont mis en place, avec les restaurateurs locaux, un système de certification participatif. Retour d'expérience.

Les Iles Salomon sont constituées d'une douzaine de grandes îles au sud-est de la Papouasie Nouvelle-Guinée et se découpent en neufs provinces. La grande majorité de la population (80%) vit dans des zones rurales où est pratiquée une agriculture de subsistance sur des petites exploitations.

La promotion et le maintien d'une agriculture biologique.

Comme beaucoup d'agriculteurs de la zone océanienne, les salomonais ont encore des pratiques traditionnelles et utilisent peu d'intrants pour leurs cultures. Ils sont donc très proches des référentiels sur l'agriculture biologique, pourtant en l'absence de soutien et de cadre pour promouvoir ces pratiques, ils peuvent rapidement passer à l'utilisation de produits chimiques. En effet, la fertilité du sol et l'entretien de la vie dans le sol ne sont pas toujours suffisants. Les rendements des cultures diminuent et les producteurs s'orientent vers de la fertilisation chimique pour palier cette baisse et maintenir leur niveau de production. La formation et l'appui technique sont donc essentiels pour la promotion et le maintien d'une agriculture biologique.

Afin de répondre à ses différents enjeux de sécurité alimentaire salomonaise, le service de coopération international australien (AUSAID) a souhaité mettre en place un programme de promotion des pratiques biologiques.

Le mulching (paillage naturel) est devenu une pratique courante chez les producteurs suivis

Pépinière traditionnelle, les récipients en feuilles d'Alpinia permettent aux jeunes pousses d'être plus résistantes que dans des pots en plastique.

Eloigné de la capitale ce complexe s'implique dans la valorisation des produits locaux

Le Directeur régional d'AUSAID et un chef de complexe hôtelier visitent les producteurs

> « La certification est un moyen de s'identifier, de se distinguer des producteurs concurrents et d'accéder à des marchés niches qui étaient jusqu'alors inaccessibles. »

Celui-ci regroupe plusieurs objectifs :
• Appui à la professionnalisation des producteurs (optimisation des rendements, organisation commerciale),
• Promotion des pratiques biologiques (vie du sol, gestion de la fertilité),
• Faciliter les échanges entre agriculteurs pour favoriser le partage des connaissances techniques et de leurs compétences,
• Construire un système participatif de garantie afin de certifier les pratiques dans une optique de développement des opportunités commerciales.

Soutenir la production locale

Bien que le niveau de vie soit très faible et que la population d'expatriés (potentiellement intéressée par le bio) soit limitée et concentrée sur quelques grandes villes, la prise de conscience collective de la population est très forte sur les aspects de santé des aliments.
Les écoles, hôpitaux et hôtels sont très intéressés par un approvisionnement en produits locaux biologiques et sont prêts à soutenir une telle initiative.
Les équipes de AUSAID ont donc appuyé la création d'une dynamique autour de ce projet en associant les producteurs et des acheteurs potentiels (restaurateurs, cantines et hôtels). Des visites de terrain sont régulièrement organisées aussi bien dans les champs que dans les cuisines.

Cette approche commerciale des bonnes pratiques a fortement stimulé les producteurs, qui ont considérablement augmenté leurs surfaces de production, et semé des variétés qu'ils ne connaissaient pas (aromates, légumes tempérés etc.). Les acheteurs orientent ainsi les producteurs vers des cultures spécifiques et l'amélioration de la qualité des produits. Les producteurs introduisent également dans les cuisines des fruits et légumes locaux qui sont parfois peu utilisés dans la restauration touristique.
Les petits hôtels parfois très isolés se sont complètement intégrés dans cette dynamique afin d'atteindre trois objectifs :
• Limiter les coûts de transport des produits frais importés des marchés de la capitale
• Soutenir l'agriculture familiale des régions isolées et favoriser les communautés voisines.
• Promouvoir auprès des clients l'achat de produits locaux sains.

Dans un tel contexte, introduire un cahier des charges biologique n'est vécu comme une contrainte mais comme un outil de valorisation des pratiques et des productions. La certification devient alors un moyen de s'identifier clairement, de pouvoir se distinguer des producteurs concurrents et d'accéder à des marchés niches qui étaient jusqu'alors inaccessibles.

Partenariat avec la Nouvelle-Calédonie

Depuis 2009, un partenariat a été établi entre AUSAID et l'Association Arbofruits. Celui-ci a abouti à une assistance pour permettre aux équipes Salomonaises d'établir leur propre système Participatif de Garantie en bénéficiant de l'expérience de la structuration de l'association Bio Calédonia en Nouvelle-Calédonie.
En effet, les agriculteurs salomonais et calédoniens travaillent avec le même outil : la norme océanienne d'agriculture biologique, reconnue internationalement et applicable dans les 22 pays et territoires de la région.
Cet échange humain et technique aboutira sans doute à une visite en Nouvelle-Calédonie des agriculteurs salomonais qui s'impliquent dans la démarche de certification.

Amélioration génétique par transfert d'embryons

Le projet ovin conduit par l'upra-oc et la province Sud sur la station zootechnique de Port-Laguerre a pour objectif d'améliorer la génétique par le transfert d'embryon. Un projet très attendu des éleveurs. Détails…

Dans le cadre de la révision des schémas génétiques ovins et caprins et suite à deux missions d'expertises de 2003 et 2004, réalisées par monsieur Poivet, généticien de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), des recommandations ont été faites pour améliorer la productivité du cheptel calédonien. Sous l'impulsion des professionnels ovins-caprins et de l'UPRA-OC, la station zootechnique de Port-Laguerre accueillera deux troupeaux pépinières ovins constitués de 50 femelles Dorper et de 50 femelles Suffolk. Un centre d'élevage de contrôle et de qualification des béliers sera aussi installé.

LES TROUPEAUX PÉPINIÈRES

En 2006, la province Sud, conjointement avec l'UPRA-OC, a réhabilité le site (barrières, pâturages…) pour construire la bergerie et acquérir le matériel d'élevage nécessaire. La constitution de ces troupeaux pépinières ne pouvait se faire qu'à partir de l'importation de génétique depuis l'Australie ou la Nouvelle-Zélande. Après plusieurs tentatives par la voie du vif et de façon à ne pas mettre en péril le statut sanitaire de la Nouvelle-Calédonie, le choix s'est porté sur un troupeau d'agnelles mères porteuses et l'importation d'embryons congelés de Dorper et Suffolk depuis l'Australie.

Sous le couvert du Dr Yves Dorso vétérinaire de la DDR et de Patrick Mercier, responsable de l'atelier ovin de la station zootechnique, la création du troupeau de 130 femelles a été conduite fin 2009 en partenariat avec les éleveurs privés, pour la vente d'agnelles, l'UPRA-OC pour la sélection des élevages et des animaux, le Laboratoire de Nouvelle-Calédonie pour les sérologies et l'Institut Agronomique néo-Calédonien pour les co-

proscopies, ainsi que les vétérinaires libéraux pour les visites d'élevages et les prophylaxies.

100 EMBRYONS OVINS SERONT IMPORTÉS

Concernant la partie « embryon », seul un protocole d'importation depuis l'Australie existe. Depuis 2010, une prospection est menée avec Austrade du Consulat d'Australie en Nouvelle-Calédonie, afin d'identifier le prestataire qui pourrait produire, importer et transférer les embryons sur les agnelles receveuses. Ces embryons Suffolk et Dorper, permettront de constituer les troupeaux pépinières ovins qui serviront à la diffusion de la génétique nouvelle et de haute valeur ajoutée sur l'ensemble des élevages ovins du pays. Actuellement 5 prestataires australiens potentiels sont auditionnés.

100 embryons ovins seront importés d'Australie début 2011, pour réaliser deux opérations de pose sur le troupeau de receveuses de la station zootechnique :

• 50 embryons Suffolk à tête noire : race existante en Nouvelle-Calédonie possédant de bonnes qualités d'élevage et dont les lignées doivent être diversifiées pour créer de nouveaux troupeaux en race pure ou des femelles rustiques,

• 50 embryons Dorper à tête noire : nouvelle race prochainement introduite sur le territoire qui apportera de nouvelles caractéristiques (résistante au parasitisme, délainage naturel, précocité, qualités bouchères, etc.) et pourra être utilisée en croisement terminal ou en race pure.

Cette opération de transfert d'embryons sera reconduite pendant deux ans puis, le renouvellement des lignées se poursuivra par des inséminations artificielles.

DIFFUSION DE LA GÉNÉTIQUE AUX PROFESSIONNELS

La diffusion se fera d'abord par des ventes publiques de reproducteurs, organisées à Port-Laguerre ou lors des foires agricoles. Ensuite, l'idée est de créer localement une équipe spécialisée dans les inséminations artificielles, la production et le transfert d'embryons en frais pour accompagner les éleveurs désireux d'acquérir cette génétique de haut niveau par le biais de la reproduction artificielle.

PROBLÈMES DE LA FILIÈRE ET MÉTHODES DE LUTTE

Premier fléau, le parasitisme. Il est

Appui technique de la Station zootechnique

Autres objectifs de la Station de Port Laguerre en matière d'appui technique à la filière ovine :

• Mettre en œuvre les techniques éprouvées pour améliorer la production en élevage bovin et ovin,

- Produire et diffuser des références techniques utilisables par les éleveurs,
- Mettre en place des essais démonstratifs dédiés aux professionnels,
- Servir de plateforme pédagogique aux formations agricoles.

L'objectif est de développer un cheptel de petits ruminants. On dénombre 1 700 brebis sur l'ensemble du territoire. La filière ovine produit 8 tonnes de viande par an, alors que la Nouvelle-Calédonie importe annuellement plus de 600 tonnes. La marge de progression de ce secteur est donc très importante.

Enfin, depuis deux ans, l'OCEF s'engage à acquérir toute la production ovine des éleveurs Calédoniens.

préconisé une utilisation raisonnée des anthelminthiques (alternance des produits et pesées des animaux au moment du traitement, coproscopies de contrôle, etc.). Ainsi qu'une gestion raisonnée et suivie des pâturages (cahier de pâturage, temps de repos nécessaire pour éliminer les strongles, hauteur de l'herbe à l'entrée des animaux dans la parcelle, etc.).
Ensuite, les chiens errants. Ils restent un problème indépendant de l'éleveur, mais pour lequel il doit se prémunir par le piégeage, l'utilisation de clôtures électriques ou grillagées, ou l'appui d'un chien de berger.

CENTRE D'ÉLEVAGE DE CONTRÔLE ET DE QUALIFICATION DES BÉLIERS

Un centre sera créé sur la station de Port-Laguerre afin de réunir, dans les mêmes conditions d'élevage, les meilleurs béliers du territoire sélectionnés sur ascendance, évaluer leurs performances (développement musculaire, développement squelettique, croissance, etc.) avant de les qualifier et de les diffuser aux professionnels.
Ce travail sera réalisé en partenariat avec l'UPRA-OC sous le contrôle de l'Institut de l'Elevage afin d'être en phase avec les indexations et le contrôle de performance de métropole. Une convention permet de débuter ce projet dont la première pierre à l'édifice sera la mise en place de l'Identification pérenne et généralisée ovine en Nouvelle-Calédonie.

Témoignages

Daniel Guépy, président de l'UPRA-OC

« *L'important est que ce projet provincial se substitue à la quarantaine et apporte par le biais du transfert d'embryons de la génétique nouvelle (Dorper et Sufolk) avec un risque sanitaire moindre qu'avec le vif. Les éleveurs, aujourd'hui ont une perspective de production de 600 tonnes de viande ovine ce qui correspond aux importations annuelles de Nouvelle-Zélande. Les techniciens agricoles doivent chercher et vulgariser de nouvelles méthodes de diffusion de la génétique. C'est pourquoi, en tant que président de l'UPRA-OC, je soutiens et accompagne ce projet au travers de notre technicien Jean Marc Devillers* ».

Exploitation des époux Dechavassine.

Activité permettant un complément financier pour ce couple retraité. 38 ha de pâturages, divisés en trois parcelles, avec un troupeau de 55 brebis à dominance SUFFOLK.
Problèmes rencontrés : attaques périodiques de chiens.
« *Nous suivons de près le projet ovin. Comme beaucoup d'éleveurs, nous avons besoin de génétique nouvelle, les lignées utilisées aujourd'hui n'étant plus assez diversifiées. Les béliers issus de sélection, proposés en vente, offriront des garanties pour notre production et pour le renouvellement régulier et diversifié des lignées.* »

Exploitation de madame David à Boulouparis

9 ha de pâturages divisés en 11 parcelles, avec un troupeau de 50 brebis à dominance SUFFOLK.
Problèmes rencontrés : attaques de chiens.
« *Je suis intéressée par la race DORPER et aimerait pouvoir faire l'acquisition d'un bélier dés les premières ventes publiques* ».

Le projet brebislait sur les rails

Plus de treize ans pour que le projet brebis lait se concrétise. Après plusieurs montages financiers et des péripéties rocambolesques, 238 brebis laitières et 2 béliers sont arrivés à la bergerie de Ouaco le 20 août dernier.

Plus d'un promoteur aurait capitulé devant les difficultés rencontrées pour mettre en place un projet agricole, mais la ténacité de Jacky Laigneau, directeur général du projet brebislait depuis 2008, semble avoir eu raison des détracteurs. Le projet ambitieux de deux bergeries (Ouaco et Pocquereux) et d'une fromagerie (Koné), d'un investissement global de 503 millions FCFP, est en passe d'aboutir. La défiscalisation locale vient d'être accordée, à hauteur de 42%. Grâce au soutien financier de FINAGRO (filiale agro alimentaire de SOFINOR), actionnaire majoritaire du projet (65%), la bergerie de Ouaco est opérationnelle sur 208 hectares et le personnel qualifié, composé d'un berger et de personnes formées localement, œuvre depuis octobre 2009 pour une mise en production prévue en octobre 2010.

DES BLOCAGES INSTITUTIONNEL ET HUMAIN

Le projet dimensionné pour mettre sur le marché 15% des fromages de brebis consommés sur le territoire (près de 160 tonnes par an) est innovant, certes, mais reste réaliste à l'échelle du pays. D'après le directeur, deuxième actionnaire du projet, les blocages rencontrés sont d'ordre institutionnel et humain plus que technique. La crainte de l'innovation et la frilosité des décideurs, malgré les atouts que représentent l'autonomie alimentaire et le maintien du tissu social en brousse, sont deux facteurs pénalisants du développement agricole.
Sur ce type d'installation, la principale difficulté est le fait de ne partir de rien. La bergerie, la mise en place des parcs, le réseau d'abreuvement, l'irrigation, les équipements techniques ont été mis en place sur un terrain vierge.

VÉRITABLE CHALLENGE POUR CE PROJET INNOVANT

Le financement de ces investissements doit être effectué en une seule tranche avant l'arrivée des animaux pour que l'outil soit prêt à fonctionner. Le matériel technique spécifique (machine à traire et laiterie) a été installé par une entreprise métropolitaine. Les bâtiments ont été conçus et adaptés aux conditions locales. Une clôture périphérique anti-cerfs a été construite et des séparations intérieures sont en cours. Le défrichage a été réalisé et

> Produire du lait de brebis est techniquement faisable en Nouvelle-Calédonie.

la mise en place de pâturages améliorés sera nécessaire pour améliorer la qualité des fourrages distribués. Une surface de 8 hectares, en bordure de rivière, est réservée pour réaliser du foin de qualité et de la luzerne. Comme le souligne Jean-Luc Escach, responsable de la bergerie, *« c'est un vrai challenge de mettre en place un troupeau ovin laitier dans un tel endroit »*. Mais fort de ses 15 ans d'expérience à l'INRA et dans des élevages laitiers, le berger n'a pas d'inquiétude quand à la réalisation technique du projet. « Faire du lait avec des brebis, même dans des zones difficiles comme le Larzac, est tout à fait faisable ».

UNE PRODUCTION AVANT LA FIN DE L'ANNÉE

Pour tester le comportement des animaux sur cette zone, sachant que l'un des voisins de la bergerie lait est éleveur ovin viande, 150 têtes ont été mises sur la propriété depuis début 2010. Ces animaux croisés achetés chez des éleveurs ovins locaux ont été conduits dans les nouvelles infrastructures et seront mélangés au troupeau laitier. Ceux arrivés le 20 août dernier de Nouvelle-Zélande sont de race ASSAF, issu d'un croisement entre AWASSI et FRISONNE. Outre la rusticité, les atouts de cette race fixée sont la qualité laitière et la prolificité. Mais les 238 brebis et les 2 béliers n'ont pas été sélectionnés dans leur pays d'origine pour la production laitière. L'objectif de monsieur Escach sera donc de sélectionner les meilleures brebis et les agnelles pour améliorer la production laitière tout en veillant à la conformation. Pour cela des pesées de production seront réalisées chaque mois, les accouplements seront raisonnés, les animaux seront suivis individuellement. L'introduction de nouveaux béliers ne pourra se faire que par l'importation d'embryons par le biais de la station DDR de Port Laguerre en lien avec l'UPRA OC. Parmi les agnelles (moins de 18 mois) nouvellement débarquées, 70 d'entre elles sont gestantes. Un premier lot d'agnelage est prévu en octobre auquel vont s'ajouter les produits de 60 brebis locales gestantes. La production de lait débutera un mois plus tard.

DEUX TROUPEAUX DISTINCTS

Pour avoir une production laitière régulière sur l'année, le responsable de la bergerie prévoit de conduire deux troupeaux distincts et de décaler la reproduction. Un premier troupeau mis à la reproduction en avril et le second en octobre. Les agneaux restent un mois sous la mère puis sont sevrés et engraissés pour être vendus pour la boucherie entre 3 à 5 mois (10 à 15 kg /carcasse). Le taux de réforme des brebis devra être élevé pour renouveler rapidement le troupeau (amélioration génétique) tout en veillant à maintenir une forte pression de sélection sur les agnelles.

En production laitière, la qualité de l'alimentation doit être constante. La fin de gestation et la durée de la production laitière sont la période où les besoins sont les plus forts. L'utilisation d'un aliment « brebis laitière » est nécessaire, à raison de 600 g/jour /brebis, mais il peut être suppléé en partie par une distribution de foin de luzerne. Dans tous les cas, la ration doit être complétée par du foin de qualité. L'un des objectifs affirmés est l'utilisation de fourrages produits sur place permettant de limiter les coûts. L'acquisition de matériel d'irrigation et d'une chaîne fourragère doit permettre d'atteindre cet objectif à condition de prévoir l'amélioration des sols. Actuellement le Silver Grass est la graminée dominante et la présence de légumineuses est un atout à conserver. Pour faire face aux problèmes de parasitismes internes et externes rencontrés dans les élevages ovins sur le caillou, le berger mise sur la rotation des pâturages toutes les 2 ou 3 semaines et sur le suivi rapproché des animaux. Les aspects sanitaires seront encadrés par un vétérinaire de Pouembout et contrôlés par les services sanitaires de la DAVAR.
Sur le plan de la production, les contraintes techniques sont connues. Il reste du travail pour atteindre des objectifs fixés qui ne pourront être évalués qu'après 2 ou 3 années de production. La transformation est un autre métier sur lequel le directeur général œuvre pour que le consommateur puisse trouver des fromages estampillés « lait de brebis produit en Nouvelle-Calédonie » dans les commerces dès 2011.

Objectif de production en période de croisière sur la bergerie de Ouaco :

- 500 brebis en production
- 120 000 litres par an, soit 240 litres/brebis/an
- Durée de lactation : 6 mois
- Production en pic de lactation : 3 litres/j
- Début de traite : « La repasse » est la première traite journalière 10 jours après agnelage pour stimuler la lactation et tirer le surplus de production non consommé par l'agneau (surtout s'il est seul)

Critères techniques de reproduction ovine

- Préparation à la mise aux béliers : pose d'éponge et flushing
- Taux de gestation sur agnelles : 60% (75 à 80% sur brebis adultes)
- Durée de gestation : 5 mois
- Prolificité : 1,5 agneau par brebis et par an

Le Bulbul à ventre rouge, une star méconnue en Nouvelle-Calédonie

par Philippe CAPLONG et Frédéric Barjon

La nouvelle Calédonie compte depuis 1987 un « super » envahisseur : le bulbul. Le Groupe de Spécialistes des Espèces Invasives (ISSG) de l'IUCN (International Union for Conservation of Nature) l'a placé dans le TOP100 des espèces envahissantes les plus dangereuses au monde. Etat des lieux.

Il côtoie le miconia, la jacinthe d'eau, la perche du Nil, l'étourneau sansonnet. L'étendue de sa nuisibilité est vaste. Le bulbul occasionne de très gros dégâts en agriculture dans le domaine du maraîchage, de l'arboriculture et des cultures ornementales.

Contrairement à d'autres ravageurs aviaires, les loriquets à tête bleue et les lunettes à dos gris et à dos vert, les bulbuls opèrent par petites bandes de moins de 20 individus. Ils peuvent donc facilement passer inaperçus au sein d'une entreprise. Son proche parent à l'île de la Réunion le bulbul orphée, Pycnonotus jocosus, est considéré comme un ravageur des cultures et fait l'objet d'un arrêté de lutte obligatoire depuis 2001.

Au niveau environnemental, l'action perturbatrice et néfaste de cet oiseau n'est plus à démontrer. En Polynésie française, il a été promulgué un arrêté en 1999 inscrivant le bulbul à ventre rouge sur la liste des espèces menaçant la biodiversité. Son action négative dans le domaine agricole est facilement estimable. Son impact sur l'environnement est plus difficilement

Crédit photo : Société ornithologique de Nouvelle-Calédonie

> « Pas moins de 35 % de pertes occasionnées dans les vergers attaqués »

quantifiable, toutefois, la liste des méfaits est longue, toutefois, la liste des méfaits est longue :

1) Le Bulbul à ventre rouge est depuis longtemps considéré comme un facteur important de dissémination d'espèces végétales envahissantes. Ainsi il dissémine très bien des plantes comme le miconia, le faux-tabac, le faux-poivrier ou baies roses, le lantana (Lantana camara), la fausse aubergine (Solanum torvum), Piper aduncum, Ardisia humilis Vahl,

2) destruction d'orchidées endémiques (Dendrobium spp. etc.)

3) Par son agressivité, il élimine petit à petit la faune aviaire endémique. Par exemple deux espèces sont menacées d'extinction, le monarque de Tahiti (Pomarea nigra) et le merle de la Réunion (Hypsipetes borbonica).

4) C'est un redoutable insectivore. A Tahiti, il a éliminé le Danaus plexippus, papillon de couleur orange. Il s'attaque aussi à des proies plus importantes comme des geckos ou des lézards de la famille des Scincidae.

5) Au niveau sanitaire, ces bulbuls abritent des Isosporas (coccidies), tandis que certains poux d'oiseaux tels que Menacanthus guldum ont été décrits comme des ectoparasites.

Moyen de lutte

Les moyens de lutte sont malheureusement très restreints. De plus, beaucoup de méthodes sont difficilement applicables car peu sélectives pour la faune aviaire endémique. A l'île de la Réunion, il a été développé une stratégie de lutte par piégeage sélectif d'adultes vis à vis d'un de ses cousins, le Bulbul orphée. La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les organismes nuisibles, la FDGDON, met en œuvre cette lutte et propose un service de location de cages pièges agréées. Les agents de la FDGDON accompagnent les piégeurs pour garantir le succès de la lutte. Le piégeage est strictement réglementé et contrôlé par la Brigade de la Nature Océan

AIRE DE REPARTITION DANS LE MONDE

Régions tropicales d'Asie du sud : Inde, Sri Lanka, Birmanie, sud-ouest de la Chine,

Îles du Pacifique :
Fidji, Samoa, Tonga, Hawaii,

Dubaï,
Emirats arabes,
Nouvelle Zélande
Nouvelle Calédonie en 1987

GDCSA
GROUPEMENT DE DÉFENSE DES CULTURES SOUS ABRIS DE NOUVELLE CALÉDONIE

Dégâts observés en Nouvelle Calédonie : pas moins de 35% de pertes dans les vergers attaqués (IAC 2008)

Liste exhaustive de plantes alimentaires pour le bulbul à ventre rouge

Vergers	maraîchage	horticulture
oranges	épinards	Neem
tangerines	haricot vert	dattier
citrons	laitues	Ficus
limes	poivrons	Medicago sativa
pêches	piments	Bombax ceiba,
mangues	pois	Clerodendron infortunatum
bananes	aubergine	Callistemon
litchis	tomates	Coccinia indica
papayes	concombre	banyan
cerise du Surinam	courgette	oeillet
prune	haricot	anthuriums
avocats	fraise	Clusia rosea
goyaves	gingembre	Brassaia actinophylla
vigne		Clidemia
goyavier		Erythrine crête de coq
jujube		néflier du Japon
jambolan		bois-jasmin
		Orchidées

Indien et le Service de la Protection des Végétaux. Le piégeur est suivi techniquement et administrativement afin de garantir l'efficacité de la lutte. Les usagers participent à cette démarche en apportant une contribution financière modérée.
Ainsi la lutte obligatoire contre cet organisme nuisible à l'île de la Réunion permet de contrôler ses populations et de réduire ses dégâts dans le domaine agricole et son impact néfaste sur la faune et la flore insulaire tropicale.

Le principe du piégeage joue sur deux aspects :

1) alimentaire, appâts (papaye, banane, etc.) au fond des pièges

2) attirance par un appelant (oiseau vivant, tenu captif, destiné à attirer (en général par la voix) ses congénères.

La cage se compose d'une cellule centrale où l'on met un appelant préalablement habitué à la cage grâce à son apprentissage dans une volière de la FDGDON; on prendra soin d'y apporter de la nourriture et de l'eau. 8 compartiments (cages pièges) sont placés tout autour de la cellule centrale. De la nourriture est déposée dans ces cages pièges. Les bulbuls « sauvages » entrent dans les cages pièges qui se referment grâce à un

L'appelant, au centre de la cage, entouré de huit compartiments pièges

système de trappe actionné par une tapette à souris.
Les cages sont vérifiées régulièrement afin de nourrir l'appelant, d'entretenir l'état sanitaire de la cage, de relâcher les espèces non voulues, d'éliminer les bulbuls rapidement
Lors d'une mission du GDCSA à l'Île de la Réunion, la FDGDON a donné une de ses cages aux agriculteurs calédoniens pour tester la méthode. Cette cage a été mise dans une serre de tomates. Il a été pris en moyenne 1 oiseau par jour durant 3 mois. Il a été observé une diminution des populations de ce ravageur au niveau de l'entreprise. Toutefois, au bout de quelques mois les bulbuls ont reparus.

En synthèse

Les plaintes recensées à l'égard des ravageurs aviaires sont de plus en plus nombreuses. Les études menées par l'IAC montrent que les loriquets à tête bleue Trichoglossus haematodus deplanchei, les lunettes à dos gris et à dos vert, Zosterops lateralis griseonata et Zosterops xanthochrous, et la poule sultane Porphyrio porphyrio samoens sont les oiseaux les plus dommageables aux cultures ; toutefois d'autres comme les perruches peuvent engendrer dégâts sur litchis par exemple. Il est à noter qu'il est possible à l'agriculteur de la province sud de pouvoir lutter contre ces espèces même endémiques durant la période critique de production. Pour cela, il faudra qu'il envoie préalablement à la Direction de l'Environnement de la province Sud une lettre stipulant la culture, la surface, l'endroit et le ravageur incriminé (pour plus d'informations contacter le service des milieux terrestres au 24.32.87/24.32.55). Pour le bulbul à ventre rouge, Pycnonotus cafer, son cas administratif est plus simple, il est classé comme espèce animale exotique envahissante en Province sud (Livre II, titre V, article 250-1-IV). Par conséquent, l'agriculteur n'a aucune restriction pour l'éliminer.
Il n'est plus pensable à priori d'envisager d'éradiquer cet organisme nuisible. Son comportement, son opportunisme et la nature topographique de l'île rendront cette éradication trop onéreuse. Il est raisonnable de pouvoir s'avancer sur un succès au niveau agricole. La cage devrait pouvoir être une bonne méthode de lutte pour contrôler les populations aux alentours immédiats et dans les cultures. Mais c'est au niveau de l'environnement que le problème reste crucial ; seule une action concertée et coordonnée de la part de tous les acteurs de l'île pourront endiguer la prolifération de cet envahissant et donc son effet néfaste sur notre biodiversité insulaire.

Résultats de la lutte contre le bulbul orphée à la Réunion :

Années	2003	2004	2005	2006
Nombre d'adhérents	406	491	468	404
Nombre de captures	19.701	19.905	20.720	14.500

Organismes ressources dans le domaine des ravageurs aviaires

1) IAC / Station de Pocquereux : 43.73.15

2) DENV / Service des Milieux terrestre : 24.32.68 / 34.32.89

Remerciement

1) Société ornithologique de Calédonie pour la photo du bulbul

2) FDGDON de la Réunion pour avoir donné une cage de piégeage et pour son transfert de compétence dans la lutte contre le Bulbul orphée

3) SCA Le jardin Calédonien

Préparer son installation, mode d'emploi

S'il n'y a pas de profil type pour qualifier un candidat à l'installation en agriculture, il y a bien un point commun à toute installation, l'étude de faisabilité du projet. Que les investissements envisagés se comptent en millions ou en milliers de francs, la question reste la même, le projet est-il rentable, viable et… réalisable ? Mémo des incontournables à aborder avant de se lancer…

Comme tout métier, celui d'agriculteur nécessite des connaissances et des compétences. Si le CV de l'exploitant ne fait généralement pas partie des pièces à fournir pour mettre en œuvre le projet professionnel, il n'en reste pas moins que la réussite du projet est étroitement liée aux connaissances acquises.
Une formation dans l'enseignement technique agricole, une formation d'adulte dans un centre de formation professionnelle agricole ou encore via une expérience professionnelle comme aide familiale, salarié agricole ou encore stagiaire constitue un atout supplémentaire dans la réussite du projet.

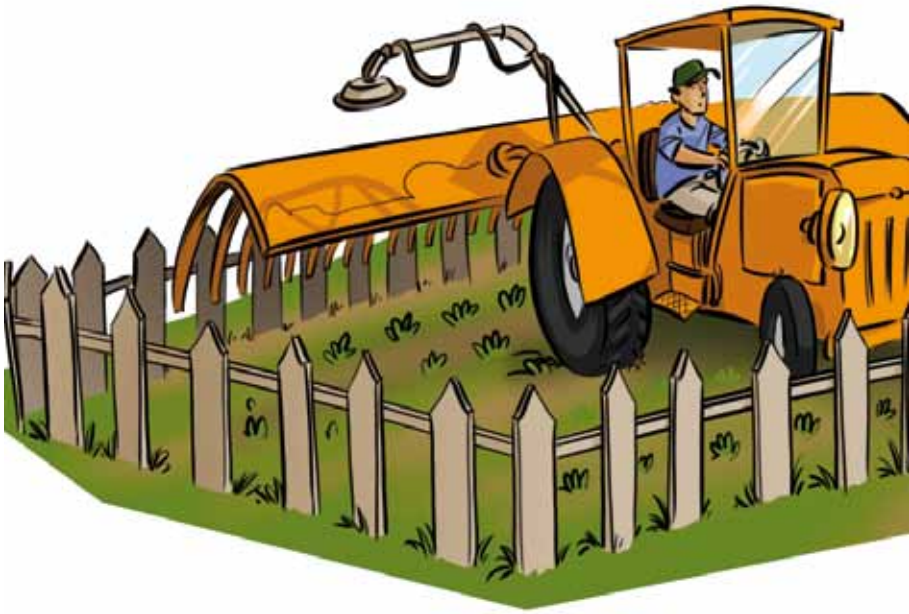

Réflexion projet : une approche globale

Le diagnostic global nécessite de réaliser un état de la situation personnelle et professionnelle. Il s'agit avant tout de clarifier les motivations centrées sur les goûts et les aspirations du Jeune Agriculteur (JA), ses forces, ses faiblesses. C'est le JA qui doit définir ce qu'il « veut être ». Généralement, la première question abordée est d'ordre technique. Mais les qualités requises pour devenir chef d'entreprise, et plus particulièrement en agriculture, vont bien au-delà. Comment vais–je commercialiser mes produits, à quel prix, sur quel marché, mon projet est il rentable, comment gérer du personnel ?…
Il s'agit de positionner les atouts et les contraintes du projet sur tous les aspects. En premier lieu, la terre : il faut se poser la question de sa qualité, de la ressource en eau, si on va faire un achat ou une location… Puis, le matériel : quel est son état en cas de reprise ? Bien faire le choix de son matériel dans le cas d'une création. Ensuite, les bâtiments. La commercialisation : quel marché privilégier, à quel prix vendre ma production, comment la valoriser, Il ne faut pas oublier de penser aux fournisseurs : quelle est la qualité du service que je peux attendre, ont-ils du stock ? Sans oublier la distance géographique et le service après vente. Ensuite, il faut penser à la situation juridique et fiscale. Et bien entendu se poser les bonnes questions sur sa production :

rentabilité des productions existantes, choix des productions à mettre en place, itinéraires techniques ? Autre point primordial, votre situation familiale : aurez-vous le soutien du conjoint, des enfants ?...
C'est au jeune agriculteur de faire cette analyse et de savoir où chercher les informations manquantes. Il peut les trouver auprès de ses amis, sa famille, ses voisins, les techniciens, internet par exemple…

L'étude de projet

L'étude du projet comprend deux parties : un volet technique et un volet financier et économique.
Pour le volet technique, il vous faudra faire le choix des productions à mettre en place ou à conserver s'il s'agit d'une reprise. Analyser le système de production (plein champ/hors sol, intensif/extensif, agriculture biologique, agriculture responsable…), l'importance, le volume de production, et enfin le mode de commercialisation.
Vous allez aussi devoir analyser les moyens à mettre en œuvre pour réaliser le projet en investissements et main d'œuvre : travailler seul, avec le conjoint, avec des salariés ? Parfois, afin de décaler certains investissements, le recours à des prestataires de service peut être nécessaire. Mais sont-ils disponibles, de confiance et à quel coût ?
Vient ensuite le deuxième volet, c'est à dire l'analyse du programme de financement de l'outil de production (apports personnels, emprunts bancaires, prêts privés) et le besoin en fonds de roulement, la trésorerie. L'estimation des recettes est l'étape la plus délicate car c'est là que les facteurs d'incertitudes sont les plus nombreux. Rendements, risques météo, prix du marché et périodicité des ventes, … Des facteurs internes à l'exploitation mais également externes, certains sur lesquels on peut jouer, d'autres que l'on subit totalement.

Le foncier

La tendance est à l'achat du foncier. Mais la pression foncière à laquelle est soumise l'agriculture rend l'achat de plus en plus difficile. Si l'achat peut constituer une garantie de sécurité pour la mise en valeur, c'est également une sécurité pour la banque si l'entreprise ne fonctionne pas. Cela nécessite beaucoup de capitaux et occasionne des charges de remboursement très importantes difficilement supportables pour un jeune qui s'installe. La location, peut être une alternative intéressante à la propriété mais cela nécessite la conclusion de baux en bonne et due forme. Il existe pour cela des contrats de bail type. Vous pouvez d'ailleurs les consulter au service juridique de la Chambre d'agriculture qui dispose de modèles.

La dotation à l'installation en agriculture (DIA)

La DIA a pour but d'améliorer la trésorerie des jeunes qui s'installent. Elle sert à pallier le manque de revenus pendant les trois premières années d'installation. Le dossier de demande de DIA est réalisé en collaboration avec le technicien provincial. Le montant de la DIA (entre 1 000 000 FCFP et 4 200 000 FCFP) est délivré en trois tranches.
Comment bénéficier de la DIA ?
. Etre âgé entre 18 et 45 ans,
. S'installer sur une exploitation permettant de s'inscrire au registre de l'agriculture,
. Disposer d'un niveau de formation supérieur ou égal au BEPA ou s'engager à suivre une formation de 200 heures.
Pour les candidats n'ayant aucun diplôme agricole, une expérience de deux ans est également demandée.
En demandant la DIA, vous vous engagez à atteindre un niveau minimum de revenu (30 % ou 60% du SMAG en fonction du type de DIA), rester agriculteur pendant 6 ans et faire tenir une comptabilité.

Le métier d'agriculteur

ce n'est pas seulement être chef d'exploitation mais c'est être un chef d'entreprise. Cela fait appel à de nombreuses compétences :
- Technique,
- Comptable,
- De gestion : prendre des décisions et les assumer.
- Commerciale,
- Mécanique,
- D'acheteur,
- De manager

L'étude prévisionnelle

L'analyse de ces différents points de départ, conduit à établir une étude prévisionnelle des recettes et dépenses sur les premières années. Il s'agit à cette étape, de voir ce que le jeune agriculteur peut faire. Cette étude, si elle reste prévisionnelle, est une pièce maîtresse du projet d'installation. Bien maîtrisée, elle servira de base pour présenter le projet aux financeurs (prêts bancaires, subventions…). Généralement, cette étude se fait en étroite collaboration avec le technicien provincial. Toutefois, ce n'est pas le technicien qui s'installe. Et si les conseils peuvent être précieux, il convient de bien s'assurer des tenants et aboutissants du projet mis en place. En clair, il faut rester maître de son projet.
L'étude prévisionnelle ou de faisabilité doit également prendre en compte les risques encourus. Existent-ils des moyens de sécurité à mettre en place (CAMA, autres assurances, complémentarité entre les productions) ? Les résultats prévus intègrent-ils une marge de sécurité ? Les rendements envisagés sont-ils en rythme de croisière, et si oui, suis-je capable de subir une mauvaise année ? Si le projet intègre des subventions, suis-je capable de faire face à des délais plus important que prévu ?
Une fois tous ces éléments mis sur le papier, le projet doit être soumis au banquier pour définir le plan de financement.

Prévisionnel/réalité.

Une fois le projet démarré, l'étude prévisionnelle n'est pas à mettre au placard. Pour la conduite du projet et l'ajustement des décisions, il faut établir un certain nombre d'indicateurs à calculer et à suivre en permanence et les confronter au prévisionnel. Ces indicateurs sont des signaux d'alerte pour adapter ou modifier la conduite quotidienne.

Il existe différents types de données, d'indicateurs :

Données techniques :
. Rendement par variété
. Gain moyen quotidien (GMQ)
. Taux de ponte
. Durée des cycles de production
.Taux de pertes au stockage...

Données économiques :
. Prix de vente en fonction des clients
. Prix de vente en fonction des périodes de l'année
. Temps de travaux pour telle ou telle opération technique
. Les marges brutes
. Le journal des ventes...

Données financières :
. Sommes disponibles
. Taux d'endettement
. Total des remboursements mensuels à la banque...

Au delà du suivi au quotidien, ces indicateurs permettent de comparer un cycle de production à un autre.
A cela s'ajoute le suivi comptable qui est primordial pour connaitre la santé financière de l'entreprise. Il permettra de savoir si l'exploitation est rentable, solide et si la gestion de la trésorerie renforce ou asphyxie l'exploitation.

Cette réflexion projet est un outil essentiel pour diminuer les risques. Elle permet de construire le projet sur de bonnes bases et d'anticiper sur l'avenir.

Inscriptions/radiations au registre de l'agriculture

	2006	2007	2008	2009	Moyenne annuelle
Inscriptions	160	211	215	206	198
Radiations	239	131	307	104	195

Le diapositif de DIA reste encore peu utilisé. Il existe depuis 1998, et seulement 60 DIA ont été accordées (dont 3 en 2010) soit une moyenne de 4,5 dossiers par an.

Portraits
de jeunes agriculteurs

Devenir agriculteur n'est pas chose aisée. En plus des difficultés liées à toute création d'entreprise, l'agriculteur lui travaille sur du vivant, du périssable. Malgré toutes ces difficultés, de nombreux jeunes souhaitent s'installer. Les profils de ces jeunes sont très variés mais tous partagent le même objectif, vivre de leur passion.

Stéphane SOURY-LAVERGNE, producteur d'ananas sur Pouembout

Stéphane a eu un parcours diversifié avant de se mettre à son propre compte. BTSA en poche, il commence par une première expérience professionnelle en travaillant sur l'exploitation familiale à la Foa. Il s'installe ensuite à Koné et travaille comme salarié pour la coopérative centrale agricole. Fort de ces deux expériences et agriculteur dans l'âme, il souhaite s'installer comme agriculteur.

En 2009, avec l'aide de sa famille il fait l'acquisition d'une propriété sur la commune de Pouembout. « *Ma famille a pris de gros risques pour me suivre dans ce projet, maintenant je n'ai pas le droit à l'erreur !* ». Son projet : plantation d'ananas « queen victoria » sous paillage plastique avec ferti-irrigation en goutte à goutte. Une plantation de manguiers est aussi prévue.

Les produits sont principalement commercialisés sur le grand Nouméa, là ou se trouve le gros du marché. « *Je suis obligé de commercialiser sur le grand Nouméa, seul marché capable d'absorber les quantités produites* ».

Il projette de s'inscrire dans la démarche agriculture responsable et d'adhérer au GDCSA (Groupement de Défense des Cultures Sous Abri). « *Comme je suis dans la phase d'installation, c'est maintenant que je peux orienter mon outil de production pour qu'il réponde aux exigences de ce programme* ».

Les difficultés ? Oui il y en a. Déjà au niveau technique, «*Avec la suppression de plus en plus de produits phytosanitaires, je me suis orienté vers des produits biologiques pour lutter contre les différents parasites mais cette nouvelle gamme de produits encore mal connus (pour ma part) m'ont conduit à faire des erreurs d'utilisation et j'ai perdu une partie de mes cultures. Heureusement, je répertorie tous les travaux effectués et j'ai pu voir où était mon erreur mais les dégâts étaient déjà faits. Sur les ananas, pour le moment les résultats sont encourageants* ».

Une autre difficulté : « *Les contraintes administratives du système d'accompagnement des différentes institutions. Quand on commence on est à fond, on a envie que tout avance à la vitesse à laquelle on travaille. Mais ça ne se passe pas comme ça. Les aides, c'est un plus c'est certain mais il ne faut pas que ce soit un facteur bloquant à la réalisation du projet*».

Pour ce qui est de la comptabilité, « *C'est primordial dans un projet comme le mien. Je ne peux pas me permettre d'avancer à l'aveuglette. Je suis suivi actuellement par le Centre de Gestion du Nord, auquel je demande un suivi mensuel réactif pour m'accompagner le plus efficacement possible dans le pilotage de mon exploitation, c'est capital* ».

Quant à la question, peut-on vivre de l'agriculture ?, Stéphane répond « *On peut en vivre correctement mais il ne faut pas avoir peur de travailler pour réussir et passer le cap des premières années lourdes en investissements*».

Numa Thebuï, professionnaliser sa production

Numa a toujours travaillé la terre mais ses objectifs ont évolué. D'une production essentiellement destinée à l'autoconsommation, il a décidé de se professionnaliser et de s'orienter vers la vente. La première démarche entreprise par Numa a été de faire une demande de Kit auprès de la province en 2005. Mais les délais n'ont pas été ceux attendus. Pour des problèmes d'approvisionnement en plants, il lui aura fallu attendre prés de 4 ans pour pouvoir planter les 50 plants de mandariniers… Puis, il a rencontré par hasard, Aurélien Degoy, Directeur de l'association Pewake I Ba en charge de l'OGAF de Houaïlou. Bien décidé à faire évoluer son projet, Numa a participé aux réunions organisées par l'OGAF, s'est renseigné sur les dispositifs qui pouvaient lui permettre de mettre en valeur son terrain. Père d'une fille de 12 ans, il ne cache pas qu'il fait surtout ça pour elle.

Son projet évolue par étapes. Il a commencé par planter 500 plants de taro de montagne et par acquérir du petit matériel mécanisé grâce à un projet financé par l'Etat et un emprunt auprès de l'ADIE. Il souhaite maintenant planter des limes, des poingos et entend solliciter une aide à l'implantation d'un verger professionnel financé par la Province nord. La commercialisation se fera pour l'essentiel par l'association Pewake I Ba et Arbofruits pour ce qui est des limes qui seront destinées à l'export.
Grâce à l'ADRAF, il pourra défricher et mettre en valeur les anciennes caféries sous ombrage sur lesquelles il souhaite implanter son verger. Mais le gros problème reste l'accès à l'eau. La rivière est en bordure de son terrain mais il lui manque la motopompe. Aussi, pour lui permettre d'avancer dans son projet, il envisage de travailler sur des chantiers. Il a également entrepris une démarche de demande de DIA et, en juillet 2010, a suivi le stage préparatoire à l'installation à la Chambre d'agriculture.

Jean-Christophe Sicard, éleveur à Nessadiou

En 2005, Jean-Christophe, anciennement salarié d'une société de transport, et sa compagne rachètent 45 ha à Nessadiou. « *Ma conjointe est originaire de Bourail et elle voulait quitter Nouméa. Alors, quand un cousin a mis sa propriété en vente, je me suis lancé. Tout était à refaire, il restait trois têtes de bétail, une trentaine de truies semi sauvages et surtout aucun matériel agricole. Nous avions bien quelques économies mais tout est passé dans la construction de l'habitation. On a obtenu un prêt pour acheter le foncier. A partir de là, il n'était plus possible de refaire une demande de crédit afin de s'équiper en matériel pour remettre la propriété en état, notre endettement aurait été trop élevé. J'ai bénéficié d'une aide de la province Sud dans le cadre d'un micro-projet mais le problème c'est que cette aide est versée à la fin de la mise en place du projet, ce qui implique de faire l'avance de trésorerie. D'autre part, j'ai suivi une formation DIA (Dotation à l'Installation Agricole) proposée par la Chambre d'agriculture qui m'a beaucoup appris et complété mes connaissances, ce qui me facilitera la mise en place de mes projets. Sans le revenu d'une location et sans un salaire fixe, on n'aurait pas pu régler l'échéance du foncier au départ et commencer la mise en place de mes projets. Nos premières ventes ne payaient même pas les traites du foncier. Il m'a fallu pratiquement cinq ans pour faire un deuxième emprunt pour l'achat d'un tracteur et d'un gyro. Entre temps, j'ai du faire appel à des prestataires notamment pour girobroyer et labourer … et l'inconvénient en plus du coût c'est surtout la disponibilité de ces derniers au moment désiré* ».
Du coté des productions, il va continuer l'élevage de porcs en plein air, mais doit travailler sur la génétique pour améliorer ses rendements. « *J'ai en moyenne 7 porcelets par truie et 2 fois par an. Pour les bovins, j'élève des santa gertrudris. La surface de la propriété ne me permet pas d'avoir un gros troupeau. Je dois donc aussi travailler sur la qualité et l'amélioration génétique* ».
Et si c'était à refaire ? « *On a aucun regret, on a vraiment gagné en qualité de vie. C'est sûr, il y a pas mal de contraintes, de travail au départ. Dans l'agriculture ou l'élevage on ne peut se permettre d'être malade ou absent sans avoir de répercussion sur le chiffre d'affaire. Mais si c'était à refaire ce serait sans hésiter !* ».

Choisir
son régime matrimonial

Le choix d'un régime matrimonial est important parce qu'il va déterminer le mode de gestion des biens communs acquis pendant le mariage et des biens propres de chacun des époux. Comment seront engagés ces biens en cas de difficultés économiques, que se passera t-il en cas de divorce ou de décès ?

Il existe quatre types de régimes matrimoniaux, la communauté réduite aux acquêts, la communauté universelle, la séparation de biens et la participation aux acquêts.

La communauté réduite aux acquêts, le régime légal

Lorsqu'aucun contrat n'est conclu avant le mariage par les futurs époux, c'est ce régime qui s'applique. Les biens personnels que chaque époux possédait avant le mariage, restent des biens personnels ainsi que ceux reçus par héritage et donations intervenus au cours du mariage.
Les biens et les revenus acquis au cours du mariage appartiennent au couple et les biens devront être partagés à 50% en cas de divorce. Si l'exploitation agricole a été créée pendant le mariage, le conjoint du chef d'exploitation a droit à la moitié de sa valeur.
En cas de dettes, les créanciers peuvent se faire rembourser sur les biens propres du chef d'exploitation et sur les biens de communauté. Lorsqu'un des conjoints se porte caution, seuls ses biens propres sont engagés.
En cas de décès, le conjoint survivant a droit à la moitié des biens communs, le reste (autre moitié et biens propres du défunt) tombe dans la succession.

Ce régime permet aux époux de partager leurs biens tout en sauvegardant leurs biens propres. Cependant, il ne protège pas le patrimoine des époux en cas de difficultés : les biens propres de celui des époux qui a contracté la dette et les biens communs du ménage sont engagés pour rembourser les créanciers.

La communauté universelle

Ici, tout est mis en commun : les biens acquis avant le mariage ou reçus par héritage ou par donation.
Les époux sont responsables des dettes, qu'ils les aient contractées seuls ou tous les deux. Dans ce cas, les biens communs et les biens personnels de chacun sont engagés.
En cas de divorce, l'actif et le passif (les dettes) devront être partagés à 50%.
En cas de décès, le conjoint survivant peut conserver tout le patrimoine si une clause d'attribution intégrale a été signée.

Ce régime engage la totalité du patrimoine des époux et permet au conjoint survivant

de conserver le patrimoine. Ce régime nécessite la conclusion d'un contrat écrit avant la célébration à la Mairie.

La séparation de biens

Les biens et revenus acquis avant et pendant le mariage sont la seule propriété de celui qui les a acquis. Certains biens peuvent être acquis ensemble (biens indivis) et appartiennent aux deux époux s'ils sont d'accord.
Chaque époux est personnellement responsable des dettes qu'il a contractées et doit les rembourser seul.
En cas de divorce, chacun récupère ses biens personnels et la quote-part des biens acquis en indivision.
En cas de décès, la succession de chacun est composée de ses biens propres et la quote-part des biens indivis.

Ce régime suppose une réelle séparation des revenus des époux. Ce régime met à l'abri le patrimoine du conjoint qui n'est pas engagé. Ce régime nécessite la conclusion d'un contrat écrit avant la célébration à la Mairie.

La participation aux acquêts

Pendant le mariage, le régime fonctionne comme le régime de séparation de biens. Lors de la dissolution du mariage par décès ou divorce, on évalue le patrimoine de chaque époux, et celui qui s'est le plus enrichi doit verser à son conjoint la moitié de son enrichissement supplémentaire.
En cas de difficultés économiques, seuls les biens personnels du chef d'exploitation sont engagés.

Ce régime allie celui du régime de séparation pendant le mariage et du régime légal à la dissolution. Il est difficile à mettre en œuvre lors de la dissolution du mariage, il suppose d'avoir une parfaite connaissance des biens propres de chacun et des biens acquis par la communauté.

Peut-on changer de régime matrimonial ?
Il est possible de changer ou de modifier le régime matrimonial légal ou choisi par contrat de mariage à la condition que l'ancien régime ait été applicable pendant au moins deux ans.
Le régime matrimonial peut être modifié pendant le mariage si les deux époux sont d'accord et il faut un acte authentique devant notaire pour établir la nouvelle convention matrimoniale.

Exploitants individuels,
votre résidence principale insaisissable

Les exploitants individuels peuvent désormais rendre leur résidence principale insaisissable ainsi que tous les biens fonciers bâtis ou non qui ne servent pas à un usage professionnel.

L'exploitation individuelle, à la différence de la société, ne permet pas de séparer les biens propres des biens professionnels. Ainsi, en cas de difficulté, le patrimoine (les biens) de l'exploitant et en particulier sa résidence d'habitation, peut servir de gage à ses créanciers professionnels.
Pour éviter ceci, les exploitants individuels peuvent désormais rendre leur résidence principale insaisissable ainsi que tous les biens fonciers bâtis ou non qui ne servent pas à un usage professionnel en effectuant une déclaration. Celle-ci est établie par un notaire et fait l'objet de formalités de publicité.

La déclaration d'insaisissabilité ne joue qu'à l'égard des créances professionnelles, c'est-à-dire des créances nées, après publication de la déclaration, dans le cadre de l'activité professionnelle.
Revers de la médaille : cette mise à l'abri de la résidence principale risque de freiner certains créanciers pour apporter leur concours financier à l'exploitant qui a mis ses biens personnels à l'abri. En effet, en cas de difficultés de l'entreprise, ils ne peuvent se faire rembourser sur le prix de la résidence de l'exploitant qui généralement constitue l'élément le plus important de son patrimoine.
Enfin, cette déclaration concerne les exploitants agricoles, les commerçants et les artisans et il est toujours possible d'y renoncer à l'insaisissabilité.
(ordonnance 2009-896 du 24 juillet 2009)

Filière viande, inquiétude des acteurs économiques

Face aux récentes demandes d'ouverture d'importations de viandes, l'interprofession viande s'inquiète du devenir des filières viandes locales. En effet, une ouverture aux importations ne permettrait plus une régulation des marchés et irait à l'encontre du développement de la production locale.

L'interprofession viande de Nouvelle-Calédonie (IVNC) a été créée en novembre 2008 et regroupe les acteurs économiques majeurs des filières viandes :

- Eleveurs d'ovins et de caprins,
- Eleveurs de cervidés,
- Eleveurs porcins,
- Eleveurs bovins,
- L'OCEF,
- Les ateliers de découpe et de transformation,
- Les détaillants bouchers.

Cette association a pour mission d'encourager une production locale de qualité adaptée aux besoins du marché, de promouvoir la vente des viandes et de défendre les intérêts généraux des filières viandes. Malgré parfois certaines divergences d'intérêts, les membres se mobilisent et s'organisent pour échanger sur les problématiques de chaque filière afin de proposer des solutions consensuelles aux pouvoirs publics.

Une régulation indispensable

Privilégier l'importation c'est négliger le potentiel de développement des élevages locaux et encourager la disparition de tout un tissu d'activités artisanales et industrielles, sans pour autant garantir aux consommateurs une diminution des prix et des produits de qualité.

La production locale est issue d'élevages extensifs, dont la qualité est reconnue et contrôlée par des dispositifs en place. L'OCEF, garant d'une qualité sanitaire, d'une régulation du marché local et de prix stables, est un outil public majeur dans ce dispositif.

2 500 emplois générés

Ces filières de par leurs diverses activités agricoles et industrielles, génèrent ainsi plus de 2 500 emplois. De plus, il semble primordial pour un territoire insulaire tel que le nôtre, de préserver une certaine autosuffisance alimentaire et permettre une moindre dépendance aux importations, par conséquent de se prémunir de l'instabilité des prix internationaux. C'est pourquoi, l'IVNC souhaite réagir par l'élaboration d'une campagne de communication auprès du grand public afin qu'il prenne conscience des enjeux de cette filière. Chaque profession présentera ses activités et les démarches entreprises pour le développement de la production locale.

Enfin, dans la mesure où la Nouvelle-Calédonie veut conserver sa tradition d'élevage, une vie économique en brousse, un environnement entretenu, elle doit protéger ces filières, dimensionnées à l'échelle du pays.

En métropole, les producteurs de porcs vont sticker les grandes marques

Après les producteurs laitiers, les éleveurs de porc ont, à leur tour, décidé de lancer une opération d'étiquetage des produits. Les entreprises visées sont celles qui « ne jouent pas le jeu » sur l'origine de la viande.

Dans les grandes surfaces, les producteurs viendront apposer des étiquettes de couleur fluo indiquant « origine inconnue, exigez VPF » (Viande de porc française, ndlr).

L'objectif est «de sensibiliser le consommateur à l'origine des produits qu'il achète», explique Paul Auffray, secrétaire général de la fédération nationale porcine (FNP). «Cela pourrait permettre aux industriels de comprendre qu'un approvisionnement français est vital pour la production», a-t-il ajouté.

Lettre pleinchamps n°409
du vendredi 3 septembre 2010

En route vers le semis sous couvert végétal

L'AICA organisait le 6 aout dernier à Nessadiou, une présentation, à destination des agriculteurs, des partenaires et des élus, de son programme d'expérimentations sur la thématique du semis sur couverture végétale (SCV) en Nouvelle-Calédonie. Le point sur la démarche.

La recherche de nouveaux systèmes de culture est désormais devenue une nécessité, afin de conserver la fertilité des sols agricoles et de développer les cultures non irriguées. Dans les années soixante aux États-Unis, de nouvelles pratiques agricoles ont été testées à ce titre, les systèmes de semis direct sur couverture végétale (SCV), alliant deux grands principes : absence de travail du sol et maintien des résidus de culture.

Parti des États-Unis puis perfectionné au Brésil, ce mouvement s'est étendu à l'Amérique Latine, à l'Australie, à l'Asie puis à l'Europe et enfin à l'Afrique. Aujourd'hui plus de 95 millions d'hectares dans le monde sont cultivés en semis direct. Dans les années 1980, dans les savanes brésiliennes (*cerrados*), puis dans les zones de petite agriculture familiale du Parana, les agriculteurs ont réussi à adapter les principes du semis direct sur couverture végétale permanente aux conditions de l'agriculture tropicale. Les principes de ce que l'on appelle communément les SCV, vous ont été présentés dans le numéro 120 de La Calédonie Agricole. Pour rappel, les principaux avantages de cette technique, outre de pouvoir améliorer la fertilité du sol, sont de maîtriser la consommation en eau, de diminuer sensiblement les coûts de production (notamment en gasoil) et de permettre plusieurs productions annuelles de cultures de rente (rotations).

Adapter et diffuser le SCV

Les provinces Nord et Sud ont décidé de s'appuyer sur l'AICA pour développer un programme d'adaptation et de diffusion de cette agriculture durable en Nouvelle-Calédonie. Un programme sur cinq ans avec un double objectif :

• Adapter les principes du SCV aux principales grandes cultures (maïs, squash) et à celles qui ont un potentiel de développement (tournesol, blé, riz…).

• Tester des plantes intercalaires qui seront sélectionnées sur leur capacité à produire de la biomasse et à améliorer la structure du sol par leurs systèmes racinaires.

Les trois premières années seront consacrées à la mise en place d'itinéraires techniques adaptés aux conditions calédoniennes (sol, climat…), par la mise en place de parcelles tests chez des producteurs volontaires. Parallèlement, ont été identifiés des sites afin de tester différentes variétés de plantes de couvertures et de cultures de rente (« germoplames »), et des rotations de cultures (« matrices »). Les dernières années du programme serviront à vulgariser ces pratiques par des visites des parcelles témoins, des journées de démonstration, l'édition de fiches techniques, avec les services de développement.

Premiers transferts

Dès cette année, une dizaine de producteurs entre Boulouparis et Pouembout s'est engagée sur des parcelles de maïs, squash, blé et sorgho conduites selon les principes du SCV. Ces producteurs, suivis par les services provinciaux de développement et par l'AICA, ont passé un contrat avec l'APICAN qui s'engage à prendre en charge les éventuelles pertes de rendements par rapport à ces cultures conduites de façon conventionnelle.

Il va falloir être patient avant de mesurer les premiers bénéfices du transfert des SCV. L'absence de travail du sol, pourrait se traduire par une baisse des rendements dans un premier temps, avant de remonter. En effet, il faut plusieurs alternances de cycles de différentes plantes avant que les effets bénéfiques d'une amélioration de la structure du sol, d'un cumul de matière organique et d'éléments chimiques essentiels se ressentent. La Calédonie Agricole suivra les résultats des SCV pour vous.

Portrait, **Akileo Suve,** producteur de bananes

Akileo Suve vient de s'installer à Plum. Homme discret, travailleur et passionné, il s'implique totalement dans sa nouvelle activité, « La Forestière du Sud ». Il nous fait part de son parcours et nous fait découvrir son exploitation.

Il fait partie des jeunes agriculteurs. A 32 ans, Akileo s'est installé depuis presque deux ans sur la commune de Plum et réalise essentiellement de la production de bananes. Son parcours est atypique. « *Jamais je n'aurais pensé être agriculteur ! Si on m'avait dit ça quand j'étais enfant, je ne l'aurais pas crû…* » Au départ, il travaille dans le secteur du bâtiment, dans la maçonnerie et la toiture. Puis, il découvre, grâce Pierre Cochard, un métier dont il n'avait pas conscience. « C'est lui qui m'a tout appris et je lui en suis extrêmement reconnaissant. Il m'a initié et formé » souligne Akiléo.

Son parcours

Pierre Cochard est producteur de Café à La Coulée. A son contact, Akileo s'intéresse peu à peu à la production de café. Il travaille dans l'exploitation pendant huit ans. Il est surtout spécialisé sur la pépinière. C'est là qu'il découvre une activité qui est devenue aujourd'hui pour lui une véritable passion.
Progressivement, il s'intéresse non seulement à la pépinière mais aussi à l'ensemble de l'exploitation. Il prend du recul. Enfin, au bout de plusieurs années, il décide de voler de ses propres ailes. En 2008, il acquiert la propriété de monsieur Goffinet, une exploitation de 30 hectares, située à Plum, prés du petit pont de la rivière des pirogues.

S'installer, c'est difficile !

« *Avoir ma propre exploitation* », c'était ce qu'Akiléo souhaitait par dessus tout. Avec l'acquisition de la propriété, il devient enfin son propre patron en cultivant les 6 hectares de bananes déjà présents. « *C'est dur, mais on se sent bien car on est chez soi !* » Et pourtant les débuts ont été très difficiles, du fait d'erreurs que l'exploitant a commises sans se rendre bien compte des choses.
« *J'ai été très mal conseillé au début, notamment sur la partie juridique. J'ai aussi fait des erreurs de gestion que je comprends aujourd'hui…* ».
C'est comme ça qu'on progresse ! Et Akiléo le sait bien. Aujourd'hui, il est en train de suivre les derniers cours du stage préparatoire à l'installation mis en place par la Chambre d'agriculture. « *Cette formation est indispensable, c'est très important pour démarrer* ». Il reconnaît qu'il pensait s'ennuyer à cette formation mais pas du tout… Bien au contraire, il découvre de nouveaux aspects qui lui permettent de comprendre et mieux gérer son exploitation. « *Cette formation m'a apporté une vision de l'avenir. Quand on est jeune, on veut tout faire. On a plein de projets mais on oublie bien souvent de maîtriser l'essentiel. Il faut d'abord savoir être professionnel dans ce que l'on a déjà. J'ai voulu trop tôt me diversifier alors qu'il fallait que j'entretienne d'abord la production existante, c'est à dire mon capital, pour créer de la trésorerie* ».
Aujourd'hui, L'exploitant est prudent, il le dit lui même, il y va « *doucement* ».

Se former, c'est indispensable !

La formation lui a « ouvert les yeux ». C'est aussi l'occasion de discuter avec d'autres de ses problèmes pour partager les expériences avec d'autres agriculteurs. Les aspects qui l'ont le plus intéressé sont ceux liés à la gestion de l'entreprise et à l'environnement. Akiléo, très content de sa formation précise « *Il est indispensable aujourd'hui de prendre conscience de son environnement et de savoir le respecter.*»

Côté management, Akiléo emploie quatre personnes à temps plein. Pour lui, la communication est importante dans son activité de tous les jours et avec son équipe. C'est l'une des clés de la bonne gestion de l'exploitation.

Sa production

Actuellement, 6 hectares sont consacrés à la production de bananes. L'agriculteur fait aussi du maraîchage avec de la production d'aubergines (longues et noires) avec une production moyenne de une tonne par mois. Il produit également des radis, pour atteindre environ 1 000 bottes par mois. Autres productions, la courgette ronde et les pastèques en saison chaude.

Circuit de commercialisation

80% de sa production est écoulée auprès des grandes surfaces. Les 20% restant auprès des détaillants et au marché de Boulari.

Et pour les projets ?

« *C'est encore un peu tôt pour en parler…* ». Mais trois hectares de plantations de bananes en plus sont en projet. Par ailleurs, Akiléo souhaite aussi investir dans la culture sous serre, à cause de la pluie, fréquente dans le sud. Ce projet est d'ailleurs déjà en cours d'étude avec la Direction du Développement Rural.
L'agriculteur aime être en contact avec la nature, « *voir mes plantes pousser tous les jours* ». Pour lui, « *l 'agriculture, c'est pas un métier, c'est un choix de vie !* ».

Promouvoir l'origine et la qualité

Comme d'autres producteurs de bananes du sud, La Forestière du Sud a créé son sticker. « Avec toutes ces histoires autour des pesticides, les clients cherchent à savoir d'où viennent les produits, comment ils sont cultivés et avoir un contact direct avec les producteurs. J'ai donc voulu identifier ma production avec ce sticker. Maintenant, je voudrais être certifié en agriculture responsable pour appuyer ma démarche qualité».

Interview

. Votre vision de l'avenir de l'agriculture ?

Il y a de moins en moins de jeunes qui veulent s'installer, c'est dommage… Il faudrait faciliter les contacts entre les anciens et les jeunes, et consacrer les efforts de communication sur les jeunes pour leur donner envie de découvrir ce métier.

. Un conseil pour quelqu'un qui veut s'installer ?

Si on bouge, l'entreprise bouge ! Il faut être dynamique car c'est un métier dur où l'on ne compte pas ses heures. Il faut aussi être bien conseillé dés le départ pour éviter de commettre des erreurs. La formation est un atout certain.

Fiche produit

Les cafés calédoniens

L'Unité de Promotion de la Caféiculture Calédonienne (UPCC) a organisé, le 11 août dernier, à Ponérihouen, le concours de dégustation des cafés présentés lors de la dernière foire de Bourail. L'occasion de découvrir la diversité des cafés produits en Nouvelle-Calédonie.

Ce sont les frères maristes qui introduisirent le café en Nouvelle-Calédonie en 1856. A partir de 1870, les plantations se développent. Le nord de la côte Est devient la première région de production. La région de La Foa, Sarraméa, Farino développe aussi ses plantations, puis Voh, Koné, Bourail, Boulouparis… finalement on trouve du café presque partout.

Au plus fort de la production, en 1965, la Nouvelle-Calédonie produisait 2600 tonnes de café dont 2000 tonnes exportées. Dans les années 1970-1980 la production chute. Les raisons en sont principalement l'ambition démesurée des projets, le prix de la main d'œuvre, et aussi les variations des prix mondiaux où sévit la surproduction.

Aujourd'hui, la production, plus qualitative que quantitative, est proche des 2,5 tonnes annuelles pour le café Leroy (*Coffea Laurina, actuellement négocié à l'export entre 5 400 et 6 600 F le kg de café vert*) et entre 3 et 30 tonnes pour le robusta selon les années.

Une quinzaine de caféiculteurs, à la production significative sont localisés en province Sud, et pour la province Nord, le GAPCE regroupe, au plus fort de la production, 228 petits producteurs. La Chambre d'agriculture quant à elle recense 95 producteurs répertoriés au registre de l'agriculture. La production locale de café est faible mais dispose d'un atout de choix. Le café calédonien a en effet le potentiel qualitatif pour bien se positionner sur la niche des cafés « haut de gamme ». Et c'est bien là que ce trouve l'avenir du café calédonien.

Autre projet mené il y a quelques années pour promouvoir le café, Pierre Cochard, président de l'Union de Promotion de la Caféiculture Calédonienne (UPCC) et l'ERPA ont mis en place un label permettant d'identifier la production « café 100 % produit et torréfié en Nouvelle-Calédonie » (certificat d'origine) afin de permettre aux consommateurs d'identifier le café cultivé et torréfié sur le territoire.

Six variétés de café en Nouvelle-Calédonie

La Nouvelle-Calédonie produit donc des cafés mondialement renommés principalement l'Arabica avec le Leroy (aussi appelé Bourbon Pointu, une marque déposée à l'INPI par l'UPCC), le Bourbon jaune, le Bourbon rouge, le Catimor et le Typica (« Farino Blue »). On trouve également d'excellentes variétés de Robusta.

Régulièrement les professionnels tentent de relancer la production de café calédonien et depuis 1998, l'UPCC mise sur la niche du marché du café « haut de gamme », avec le café Leroy ou Bourbon pointu. C'est un grand cru, 100% Arabica, au taux de caféine le plus faible au monde (0,53%). Arôme discret et fleuri, bonne acidité qui le rend particulièrement doux, longue tenue en bouche qui lui laisse une saveur chocolatée en fin de dégustation. D'où l'idée de développer la filière à partir de ce type de café, d'autant plus que la demande existe, notamment en métropole ou au Japon.

Du fait de leur rareté, les cafés calédoniens sont difficiles à trouver, soit sur certains étals de marché ou directement chez le producteur.

Concours de café

La Foire de Bourail a été l'occasion de mettre en avant le café calédonien à travers une dégustation et un concours. Douze variétés de café issues de six producteurs étaient en concurrence. Le café Leroy est toujours aussi bien placé.

Les lauréats :

1- Jérôme Troyat, producteur à La Tontouta, Café du domaine de l'Autruche, Bourbon Jaune.

2- Jean-Paul Belhomme, producteur à Farino, Café du domaine Ida-Marc, café Leroy.

3- Jérôme Troyat, pour son café Leroy.

Du côté du robusta, le GAPCE a remporté les trois premiers prix.

Foire agricole, une vitrine pour les signes de qualité

Un stand sur les signes de qualité calédoniens s'est tenu cette année aux différentes foires agricoles. L'objectif était de faire connaître l'ensemble des signes de qualité agricoles au grand public et d'encourager ainsi les démarches entreprises par les agriculteurs en faveur d'un développement agricole durable.

L'agriculture biologique et l'agriculture responsable étaient à l'honneur. Ces signes de qualité « environnementaux » seront les premiers à apparaître sur les étals. En effet, leur processus est opérationnel. Tout d'abord deux Organisations de Défense et de Gestion des signes* ont été reconnues par l'Organisme de Gestion (OG) et leurs cahiers des charges et plans de contrôles respectifs ont été homologués. De plus, la Nouvelle-Calédonie dispose aujourd'hui d'un organisme de contrôle local *(cf article dans le précédent numéro de LCA)*. Il ne reste plus qu'à démarrer les audits en vue des premières certifications.

Des signes de qualité très attendus !

Que ce soit au niveau des producteurs ou des consommateurs, une demande forte d'information a été ressentie sur les stands, pour produire mieux ou consommer en connaissance de cause. Un certain nombre de producteurs souhaitent s'affilier aux signes de qualité et sont actuellement en phase de structuration de leur projet. Certains envisagent de rejoindre les signes de la qualité environnementale, d'autres font émerger de nouvelles démarches et sont venus en témoigner sur le stand. La filière des huiles essentielles par exemple souhaiterait garantir l'origine calédonienne et la pureté de ses huiles, le parc des grandes fougères envisage d'articuler le label de son parc aux certifications officielles de qualité, tandis que les producteurs de letchis de Houaïlou sont en route vers une certification de l'origine de leurs produits.

Un stand co-animé en partenariat

L'ERPA assure la présidence de l'OG et pilote la campagne de communication institutionnelle sur les signes de qualité. Il était présent sur le stand afin d'apporter une information générale sur le processus d'identification des signes de qualité calédoniens.
L'organisme de contrôle, quant à lui, a informé le public sur les garanties qu'il apporte en terme de compétence, d'indépendance, d'impartialité et de confidentialité, tant aux producteurs qu'aux consommateurs.
Enfin, les professionnels de l'agriculture, soutenus par la Chambre d'agriculture, étaient présents pour animer le stand de manière ludique et éducative grâce à un jeu de questions sur l'agriculture. La présence de producteurs faisant partie du réseau « Agriculture Responsable » a été très appréciée, tant par les professionnels que par le grand public, car elle a permis d'illustrer de manière concrète les actions mises en place et d'obtenir des informations venant du terrain.

Les décideurs vivement intéressés

Le stand a reçu de nombreuses visites d'officiels, avec notamment des élus provinciaux ou encore Jean-Louis D'Amglebermes, membre du Gouvernement en charge de l'agriculture. De plus, le président du gouvernement a apporté son soutien dans son discours inaugural. Nous avons également accueilli le président de la commission agricole du Conseil Economique et Social. L'attention de nos politiques concernant nos démarches montre l'importance que revêt les signes de qualité tant pour notre profession que pour le grand public.

** (ODG : l'association Biocalédonia et le syndicat pour une agriculture respectueuse de l'environnement)*

Succès pour l'Agriculture biologique

Le stand de l'association Biocalédonia, organisme de défense de gestion de l'agriculture biologique océanienne, a été très remarqué. Biocalédonia a reçu le second prix de décoration des stands la foire et ses producteurs ont vendu 700 Kg de produits ! Une réussite qui illustre toute l'utilité de la démarche d'identification des signes de qualité en Calédonie.

Les labels de qualité, **c'est proche !**

En fin d'année 2010, différents labels vont commencer à faire leur apparition. Dans un premier temps ce seront les signes de la qualité environnementale qui apparaîtront sur les étals puis ceux de la qualité supérieure, de la tradition et de l'origine.

Les partenaires de ce projet, institutionnels, professionnels, consommateurs, ont tracé, au sein de l'Organisme de Gestion (OG), présidé par l'ERPA et en charge de la mise en place de ce système de reconnaissance, les grandes lignes du processus (voir ci-contre).
La démarche se fait en partenariat étroit avec les états de la zone Pacifique pour ce qui est du « bio » et avec la métropole pour les autres signes.
Ainsi, la définition des différents cahiers des charges est aussi rigoureuse que ce qui se fait ailleurs, et certains producteurs sont d'ores et déjà prêts à faire « auditer » leur exploitation pour décrocher le certificat et apposer les signes correspondants sur leurs produits.
Mais qui dit certificat dit organismes certificateurs, présentant toutes les garanties d'impartialité, pour délivrer les certifications. Ces organismes agréés par l'OG, veilleront au respect des cahiers des charges par des contrôles réguliers et inopinés.

Les logos « en bref »

AGRICULTURE RESPONSABLE – NOUVELLE CALÉDONIE – CERTIFIÉ

AGRICULTURE RESPONSABLE – PROTECTION BIOLOGIQUE INTÉGRÉE – NOUVELLE CALÉDONIE – CERTIFIÉ

Le cahier des charges appliqué est calqué sur celui de l'agriculture raisonnée métropolitaine, mais il est plus rigoureux encore sur l'utilisation des produits phytosanitaires.

CERTIFIÉ AUTHENTIQUE – NOUVELLE CALÉDONIE – CERTIFIÉ

Ce label spécifique s'appliquera à des produits de terroir, demandant un savoir faire particulier et certifiera l'origine des productions (à l'instar des Appellations d'Origine Contrôlées).

QUALITÉ SUPÉRIEURE – NOUVELLE CALÉDONIE – CERTIFIÉ

Equivalent du « Label rouge », il désignera des produits dont le mode de production permet de garantir une qualité spécifique, accompagnée de qualités organoleptiques supérieures, validées par un jury d'experts.

BIO PASIFIKA – GARANTI PAR

Les produits issus de l'agriculture biologique calédonienne seront identifiés par ce logo régional de la Norme Océanienne d'Agriculture Biologique (NOAB), reconnue par la Fédération internationale des mouvements en agriculture biologique (IFOAM)

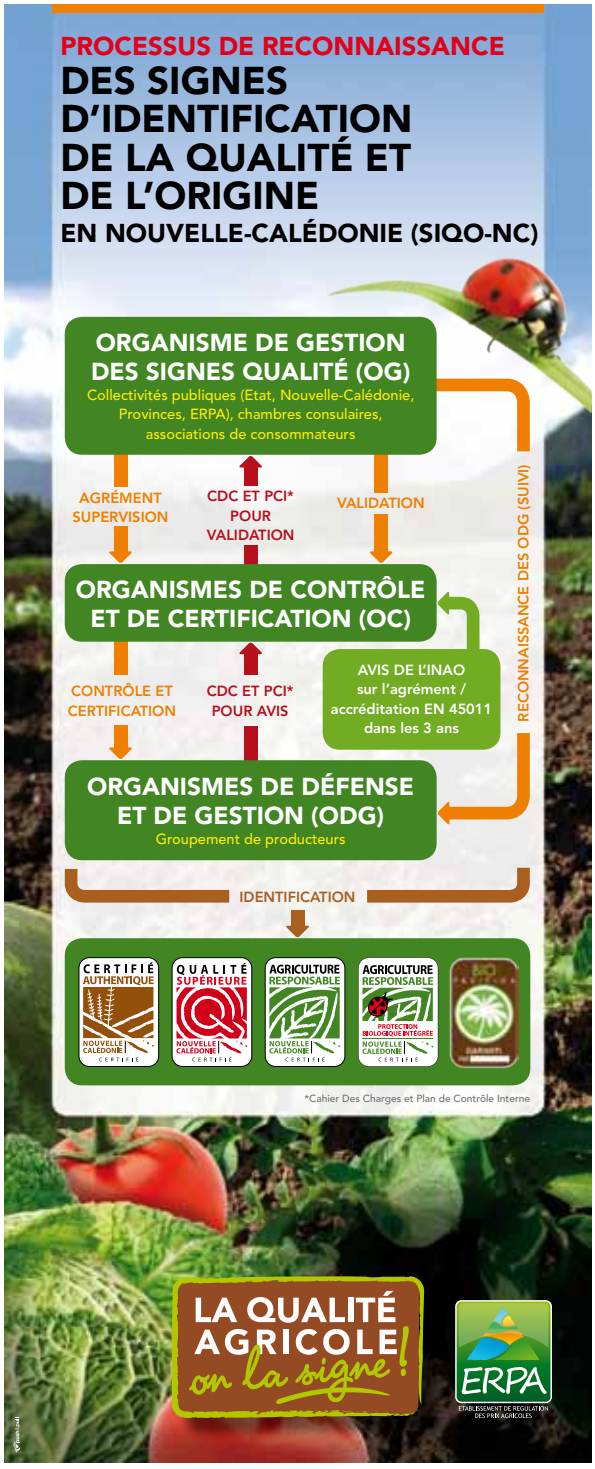
PROCESSUS DE RECONNAISSANCE
DES SIGNES D'IDENTIFICATION DE LA QUALITÉ ET DE L'ORIGINE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE (SIQO-NC)
ORGANISME DE GESTION DES SIGNES QUALITÉ (OG)
Collectivités publiques (Etat, Nouvelle-Calédonie, Provinces, ERPA), chambres consulaires, associations de consommateurs
AGRÉMENT SUPERVISION
CDC ET PCI* POUR VALIDATION
VALIDATION
ORGANISMES DE CONTRÔLE ET DE CERTIFICATION (OC)
CONTRÔLE ET CERTIFICATION
CDC ET PCI* POUR AVIS
AVIS DE L'INAO sur l'agrément / accréditation EN 45011 dans les 3 ans
RECONNAISSANCE DES ODG (SUIVI)
ORGANISMES DE DÉFENSE ET DE GESTION (ODG)
Groupement de producteurs
IDENTIFICATION
*Cahier Des Charges et Plan de Contrôle Interne
LA QUALITÉ AGRICOLE on la signe !
ERPA

Bientôt, deux nouvelles formations agricoles

Sur fond de réforme de diplôme dans l'enseignement agricole, la DAFE a accueilli un expert de la formation agricole. Gilles Tatin, délégué régional en ingénierie de formation, était en mission sur le territoire du 27 juillet au 19 août dernier. Chargé de mettre en place deux nouveaux diplômes « répondant mieux aux attentes et aux besoins de la Nouvelle-Calédonie », nous l'avons rencontré.

La mission de Gilles Tatin consistait à réaliser une analyse, neutre et objective, sur les besoins calédoniens concernant les diplômes CAPA option « Agriculture des Régions Chaudes » et BTSA DARC. Ainsi, l'expert est allé au plus proche des acteurs professionnels agricoles afin d'analyser leurs besoins par l'observation des pratiques des salariés et des rencontres avec des employeurs agricoles.
L'enjeu est de définir les activités que doivent viser ces deux diplômes qui sont en chantier au sein du ministère de l'agriculture.
Un diplôme est rénové tous les 8 à 10 ans pour s'adapter aux évolutions des métiers, L'objectif des travaux en cours est donc d'anticiper les évolutions probables des secteurs d'activités concernés, pour créer des formations adaptées.
Parallèlement, une autre mission du même type est menée par le ministère de l'agriculture dans les autres départements et territoires d'Outre mer afin de définir les axes des futurs diplômes pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion, Mayotte, La Polynésie Française ainsi que Wallis et Futuna.

Echéance proche

Ces nouvelles formations sur mesure doivent être mises en application dans les centres de formation dés la rentrée 2011 pour le CAPA et 2012 pour la BTSA. Mais le contenu de ces formations sera, au final, issu d'un compromis entre les spécificités des Pays, Territoires et Départements d'Outre-Mer. La mission de Gilles Tatin est aussi d'être notre porte parole pour que la Calédonie y trouve son compte au travers de nouvelles réponses aux besoins qui auront été identifiés.

L'enquête sur le terrain, un préalable indispensable

Concrètement, Gilles Tatin souligne que cette mission de proximité était nécessaire. « *Au cours de mes premiers échanges, j'ai noté des spécificités fortes sur l'île. J'ai été bien accueilli par tout le monde et j'ai ainsi découvert des types d'agriculture que je ne connaissais pas encore.* »
L'enseignement est un outil à la disposition des professionnels de l'agriculture. « *Il est nécessaire que les liens entre les acteurs de la formation et le monde professionnel agricole se renforcent. L'agriculture est un secteur qui doit se serrer les coudes, la profession doit se saisir de son enseignement agricole* ».

Agenda des formations

CFPPA nord

Techniques agricoles
Maîtriser l'utilisation des produits phytosanitaires
Ouégoa le 19 octobre
Canala le 10 novembre

Initiation à l'horticulture

Maîtriser la récolte de graines de forêt sèche
Du 4 au 15 octobre
Lieu : Pouembout

Maîtriser la production de plants miniers
Dates : novembre
Lieu : Koné

Apiculture
Elevage de reines (formation de Perfectionnement)
Du 13 au 17 décembre
CFPPA de Boghen

Tubercules
Initiation à la culture du taro
Poindimié le 28 octobre

Pour plus d'information, contacter Camille ANTOINE, coordinatrice des formations thématiques agricoles au 47 16 37 ou 93 27 00

CFPPA SUD

Initiation à l'apiculture
Formation prévue en novembre
Attente de candidats
Lieu : La Foa
Durée : 3 jours

Productions animales
Attentes de candidats pour pouvoir démarrer les formations suivantes
Les bases de l'aviculture
Elevage bovin
Elevage Ovin

Production végétales
Techniques de taille letchi
date : 07 janvier 2011

Gilles Tatin

expert des formations agricoles

Gilles Tatin, expert des formations agricoles, revient sur le remaniement du CAPA et du BTSA Agriculture des Régions Chaudes. Détails sur les modifications envisagées.

Techniques de taille manguier
date : 24 février 2011

Greffage et marcottage
Date : 19/10/2010
Lieu : Port Laguerre

Irrigation
Installation du réseau d'irrigation
Attente de candidats

Pour plus d'information,
contacter le CFPPA sud au 43 01 43 ou votre technicien provincial

Chambre d'agriculture

Renforcement des capacités des structures professionnelles agricoles
Publics : Syndicats, associations, groupements professionnels agricoles
Date : à définir (27/10 – 2/11 ou 18/11)
Durée : 1 jour
Lieu à définir

Pour plus d'information,
contacter le centre de formation de la CANC au 24 63 73

La Calédonie Agricole : En quoi consiste le CAPA (ARC) Agriculture des Régions Chaudes ?
GT : Ce nouveau diplôme apparaît alors que le BEPA ARC disparaît avec la refonte des bacs professionnels. Initialement conçu pour les ouvriers agricoles dans les régions chaudes, le CAPA ARC doit ici ouvrir d'autres perspectives. Il doit notamment pouvoir permettre aux étudiants de développer un petit projet agricole ou encore de valider des comportements adaptés au monde du travail, comme le respect des horaires ou le savoir être.

LCA : Quelles sont les spécificités locales qu'il faudrait prendre en compte ?
GT : Après observation, il me semble nécessaire de développer des spécialités dans ce nouveau CAPA ARC autour de plusieurs point, notamment l'accueil à la ferme, l'entretien de barrières, l'utilisation et les soins du cheval dans le cadre du travail agricole, l'utilisation et l'entretien du matériel agricole (motorisé, bâti…). Mais il faut aussi prendre en compte la première transformation de produits agricoles sur l'exploitation, une approche de l'économie, de la comptabilité simplifiée et de l'environnement agricole.

LCA : Et celles qui ressortent dans les autres territoires ?
GT : A La Réunion, par exemple, c'est le travail de l'horticulture qui est ressorti. En Guyane, c'est surtout l'aquaculture.

LCA : … et le BTSA DARC, pourquoi le rénover ?
GT : Ce diplôme existe depuis 2002. Comme tous ces diplômes, le ministère de l'agriculture souhaite sa rénovation. Aujourd'hui, en Calédonie, de nombreux titulaires du BTSA DARC travaillent dans l'administration. Par exemple, 9 employés du contrôle aux frontières (DAVAR) sont des personnes diplômées du BTS DARC. Ce n'est pas un hasard, la connaissance du monde agricole (maladie, détection de végétaux…) est une nécessité. De même, plusieurs anciens BTSA DARC travaillent dans la redistribution foncière, au centre de gestion de la Chambre d'agriculture.

LCA : Selon vous, qu'est ce qui devrait être apporté en plus à ces formations ?
GT : Il me semble important d'intégrer de nouvelles notions dans le diplôme, avec notamment une approche de la médiation, de la communication, de la relation avec le public, voir de la gestion des conflits.

Les jumelles de Sarraméa, un havre de douceur

Un accueil chaleureux et des plats traditionnels, les Jumelles de Sarraméa ont su créer une table d'hôte appréciée par les visiteurs. Leur spécificité : elles proposent aussi du café Niorü, produit directement sur leur exploitation. Découverte…

Perchée sur les hauteurs, au beau milieu d'une luxuriante forêt tropicale, au cœur de la chaîne, la commune de Sarraméa est devenue un haut lieu du tourisme. Au temps des premiers colons, le village était réputé pour ses plantations de café. Les colons Feuillet y cultivaient les cerises nécessaires à la production du célèbre café « Leroy ». Au fil du siècle, cette culture fut progressivement abandonnée au profit de l'élevage et de l'agriculture. Mais aujourd'hui encore, certains continuent malgré tout à cultiver ce café. La Fête du Café, organisée chaque année au mois d'août, relate cette histoire et permet de déguster le café local et de conserver ce lien avec les nouvelles générations.

Nichée au creux des collines verdoyantes de Sarraméa, Apollonie et Bernadette et leur bonne humeur vous attendent pour goûter les spécialités de la région.

Sur leur exploitation de quatre hectares, elles produisent du café, des ananas, des arbres fruitiers, des plantes vertes et des cultures traditionnelles.

Deux hectares sont entièrement consacrés au café. Essentiellement du Robusta soleil, du Robusta traditionnel, du Bourbon rouge, et même du Leroy.

Une table d'hôte chaleureuse

C'est sous le faré que les jumelles servent leurs plats traditionnels aux convives rassemblés autour de la grande table. Les gourmands apprécieront le mama réncï au café niorü, un dessert dont elles seules ont le secret. Le café niorü produit essentiellement par Daniel, se vend directement sur l'exploitation.

Le projet de la création d'une table d'hôtes s'est mis en place progressivement. Au début, la famille produisait des petits plats qu'elle vendait sur le bord de la route. Puis, après l'observation des comportements et des demandes des clients, le besoin d'établir une structure s'est fait clairement sentir. Comme il y avait peu d'établissements de ce genre sur la jolie commune de Sarraméa, les jumelles ont décidé de se lancer. Et c'est en 2005 que la table d'hôte a vu le jour. Un projet aidé par l'ADIE dans le cadre de ses financements accordés aux micros projets.

Une grande diversité de touristes

Aujourd'hui, la table d'hôte peut accueillir jusqu'à quarante personnes. Bernadette nous précise qu'il vaut mieux réserver car la structure remporte un franc succès et est souvent remplie !

La table d'hôte reçoit des touristes venus de toute la Calédonie et de l'extérieur, mais aussi des clubs ou des associations qui viennent découvrir ce havre de tranquillité pour passer un bon moment de détente et de gastronomie.

En ce moment, ce sont des personnes de la province Nord qui viennent le plus souvent, notamment avec les projets miniers qui ont développé l'activité sur le Nord.

bienvenue à la ferme
Vivez la campagne de plus près

Le bouche à oreilles est efficace !

Les touristes découvrent souvent l'existence de cette table d'hôte par le bouche à oreilles et ça fonctionne… Mais pas seulement.

Les jumelles ont intégré le réseau Bienvenue à la ferme. Un plus pour elles pour promouvoir leur structure auprès d'une clientèle recherchant la qualité des produits et l'authenticité dans un cadre unique.

Un autre atout non négligeable, c'est de pouvoir bénéficier de l'appui du réseau Bienvenue à la ferme. Cette solidarité est importante et permet de ne pas se sentir seul. En effet, le réseau de la Chambre d'agriculture offre la possibilité d'échanger sur des problématiques communes et aussi de s'entraider en orientant les visiteurs sur les autres structures du réseau par exemple.

Producteur de café Niorü

Côté café, la production est faible mais répond aux besoins de la table d'hôte. Le surplus est écoulé par la vente directe ou par la présence sur les marchés. Environ une centaine de paquets est vendu par mois. Le café Niorü, signifie « sucré, bon » dans le langage de la région de Sarraméa.

Et pour les projets, c'est encore un peu tôt pour l'évoquer… mais l'idée de mettre en place un gîte séduit les jumelles.

A suivre …

Table d'hôte Les Jumelles

Lieux :
Sarraméa

Tarifs :
Menu + dessert simple : 3 000 F par personne.

Enfant : 1 500 F, à partir de 8 ans.
Menu + dessert mamarhènu :
3 500 F par personne.

Ouvert 7 jours sur 7.
Réservation
24 ou 48 h à l'avance.
Tél : 43.46.65

Le livret BAF 2010

Il répertorie les structures adhérentes au réseau. Il est disponible à la CANC et dans ses antennes, dans les offices du tourisme et chez les adhérents…

Renseignements au 44 23 48
www.bienvenue-a-la-ferme.com

Nouvelles du réseau Bienvenue à la ferme

• Le réseau BAF fait partie d'un groupe de travail avec le GIE Nouvelle-Calédonie Tourisme Province Sud et d'autres acteurs pour développer la chasse touristique pour les visiteurs étrangers exclusivement.

• Le marché Paysan du Sud se tiendra chez Gérald Robelin à Moindou le 10 octobre de 8h à 16h plusieurs activités au programme : randonnées pédestres, concours et jeux, activités pour enfants, démonstrations de claquage de fouet, création de mur en torchis, restauration sur place.

Les **petites annonces** agricoles

Animaux

A VENDRE

30 génisses limousines
de pure race
Prix : 110 000 F/U
4 taureaux limousins de 2 ans
inscrits UPRA
Prix : 240 000 F/U
Contact : 47 67 76 HR / 83 21 66

Un lot de 8 veaux
Prix : 360 000 F
Contact : 89 06 23 / 41 22 58

Jeunes mères pleines ou suitées
limousines et santa
Prix : 120 000 F
Contact : 76 36 86 / 76 18 50

Palmiers multipliants
Hauteur : 40/60 cm
Stock : 400 unités
Prix : 500 F/U ou 4000 F les 10
Contact : 41 13 30

Buches de bois de niaouli sec
épluchés en provenance de Moindou,
filet de 25 L
Prix : 3 500 F
Peau de niaouli en 25 L
Prix : 1 500 F pour jardin
Commande sur magenta
au 26 44 09 (+18h)

2 coqs race rod island de 1 an
Prix : 3000 F l'unité
2 chevaux, idéal pour promenade
Prix : 50 000 F l'unité
Contact : 84 89 39

Poteaux de gaïac de 2m60 et
2m50 bien droits
Prix : diam 12 : 1 500 F
diam 10 : 1 000 F diam 8 : 900 F
Contact : 76 65 06

Une jument pur sang pleine d'un
quarter horse (Hick Rox)
Prix : 300 000 F
Une jument pure sang de 5 ans
(miss kiwi x Merry Ample)
Prix : 300 000 F
Contact : 79 51 77

Urgent, SCA de 20 Ha
sur Tontouta donne herbage
pour chevaux/bétail contre
coupe, petite participation
financière possible.
Contact : 24 04 12 soir / 82 87 55

RECHERCHE

Oiseaux calédoniens à acheter
(Notou, collier blanc, …)
Contact : 47 13 46/44 23 48
(antenne canc de Bourail)

Matériels

A VENDRE

Un girobroyeur coupe 2.20 m
Prix : 90 000 F
Contact : 78 93 03

Une remorque mélangeuse
distributrice New Holland sur prise
de force, **tracteur pour fabrication**
et distribution des aliments
Prix : 400 000 F

Un girobroyeur Howard galvanisé
1.80 m
Prix : 200 000 F
Contact : 77 65 84 / 78 73 32

Un pick up Nissan Navarra D40
ttes options, équipé Bull bar, treuil,
attelage, TBE général
série 278000 NC, suivi par
concessionnaire
Prix : 2 500 000 F
Contact : 76 17 71 / 42 77 65

Un compresseur 500 L (380 V) + 2
moteurs de rechange
Prix : 200 000 F
Un frigidaire à gaz marque TAVER
année 2006
Prix : 100 000 F
Un buggy 2 places boite auto 150 CC
Prix : 200 000 F
Un Etais de maçonnerie neuf
1m60 (développer 2m90)
Prix : 2 000 F/pièce
Une jeep armée civil hotchkiss
Willys moyeux débrayable (collec-
tion) à refaire + carte grise
Prix : 250 000 F
Un congélateur armoire (5 étages)
Prix : 50 000 F
Contact : 79 70 44/ 77 45 96

4 pneus 6.70.R.14 2 800 km pour
camion Kia 2700
Prix : 25 000 F les 4
Contact : 47 10 89/ 84 89 39

Quad agri Suzuki 300 4 wd pneus
agri + pulV 50 et 60 litres
+ épandeur engrais
Prix : 650 000 F
Contact : 43 18 98

1 groupe électrogène J. Deere
de 30 KVA, 7000 h, vendu avec un
coffret inverseur automatique, suivi
par le concessionnaire.
Prix : 700 000 F (à débattre)

1 groupe électrogène J. Deere de
150 KVA, 2800 h, suivi par conces-
sionnaire, état impeccable.
Prix : 1 300 000 F (à débattre)
Contact : 78 20 04/79 93 35

Un Dodge pour propriété 5,7
litres diesel
Prix : 300 000 F
Contact : 85 92 11

Un rideau de garage prix : 60 000 F
Un pare choc Nissan prix : 30 000 F
Un radiateur pour chauffer la
maison prix : 25 000 F

Les **petites annonces** agricoles

Terrains

RECHERCHE
Silo 2,5 t (granulés) d'occasion
Faire offre au 79 94 11

Miel en vrac, tous types
Prix intéressant
Contact : 42 72 64

Ensileuse + remorque
Contact : 78 95 19

A VENDRE
A la Tamoa propriété de 48 ares en bordure de forêt (domaine) au calme dans une impasse avec servitude d'accès privé.
Prix : 23 millions avec travaux faits (défrichage, terrassement) ou 22 millions sans travaux
Contact : 79 70 44 / 77 45 96

Entre Bourail et le Cap propriété de 80 Ha dont 50 améliorés, creek, stock yard
Prix : 55 000 000 F
Contact : 44 14 32

Pocquereux, La FOA, 44 ha magnifiques
Dont 16 ha de plaines et de vallées défrichées clôturées à 1.90m et 28 ha de forêts sèches et forêts humides. Creek permanent sur 1.5km. Accès privatif sécurisé. Chasse, loisirs, agriculture. A voir absolument.
Nous consulter : M. NIEMANT au : 46.99.00 ou lcf@ync.nc

A LOUER
Pocquereux, La FOA, plusieurs hectares de terres arables (surface à définir) pour cultures + maison de 120 m².
Nous consulter : M. NIEMANT au : 46.99.00 ou lcf@ync.nc

A VENDRE OU LOUER OU LOCATION/VENTE
Propriété à la Foa, terre d'alluvion, bordure rivière, 9 ha, irrigation en place par aspersion et goutte à goutte. Pour maraîchage ou grande culture.
Prix : 25 M
Contact : 44 32 65/76 37 73

Emploi

RECHERCHE
propriété de rapport élevage/ culture en province Sud
Etudie toutes propositions
Contact : 85 86 96

RECHERCHE
un responsable d'exploitation maraichère (hydroponique/plein champ) et fruitière.
Contact : 43 59 20/ 77 29 22

Recrutons OUVRIER AGRICOLE pour ilot Baie de St Vincent pour relance activité agricole (BIO DYNAMIQUE) et touristique. CDD 3 mois. SMAG ou plus suivant les qualifications agricoles et l'expérience du candidat.
Contact : 76 01 50.

CHAMBRE D'AGRICULTURE NOUVELLE CALEDONIE

Afin de vous aider à vendre ou acheter, à recruter ou à trouver du travail, La Calédonie Agricole met en place une rubrique "Petites annonces".
Il suffit de remplir cette fiche et de la renvoyer à la Chambre d'agriculture : BP : 111 - Nouméa - Tél : 24 31 60 (service gratuit).

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Rédigez votre annonce en majuscule, une lettre par case, un vide entre chaque mot

Cochez la rubrique correspondant à votre annonce :

- ❑ Demande d'emploi
- ❑ Offre d'emploi
- ❑ Matériel
- ❑ Terrain
- ❑ Animaux
- ❑ Autres

La Calédonie AGRICOLE